

LA POLOGNE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE & ARTISTIQUE

Jacek Sygnarski
Beau Chemin 7
1722 Bourguillon
Téléfon 037 / 22 33 54

SOMMAIRE

	Pages
La Vie politique (A. F.).....	337
La Vie économique (A. MERLOT).....	341
La vie intellectuelle (PAUL KLECZKOWSKI)... ..	354
Livres et périodiques (HENRI DE MONTFORT).....	357
L'Art Polonais à Paris (EDOUARD WORONIECKI).....	360
Informations diverses.....	363

PARIS
ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE
5, RUE GODOT-DE-MAUROY

A
FONDATION
ARCHIVUM BELVETO-POLONICUM
Fribourg

LA POLOGNE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Bulletin d'Études et d'Informations
publié par l'Association France-Pologne

Organe de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Bureaux : 5, rue Godot-de-Mauroy, PARIS (9^e)

Téléphone : Louvre 11-86

Prière d'adresser la correspondance au Directeur

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

PRIX DE L'ABONNEMENT

FRANCE ET POLOGNE : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 5 fr.
ÉTRANGER : Un an, 25 francs.

*(Prière d'adresser mandats, chèques etc.,
à M. A. MERLOT, directeur de la Pologne, 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris 9^e)*

**Le service du Bulletin est effectué gratuitement
aux Membres de l'Association France-Pologne
et de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris**

Prix du numéro : 1 fr. 25

La Pologne politique, économique, littéraire et artistique insérera, au tarif de 2 francs la ligne, les offres et demandes d'emploi ou de services Industriels, commerciaux et agricoles et de marchandises, sous réserve de son droit de refuser l'insertion demandée.

La publicité est reçue aux bureaux de la Pologne politique, économique, littéraire et artistique.



COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

R. C. : Seine 64-483

Service DUNKERQUE-DANTZIG

Pour tous renseignements, s'adresser à la Compagnie Générale Transatlantique

à Paris, 6, rue Auber

à Varsovie, 27, Krolewska

à Dantzig, MM. WORMS & C, 17, Langermarkt

Banque Franco-Polonaise

CAPITAL 20 MILLIONS DE FRANCS

41, AVENUE DE L'OPÉRA — PARIS

R. C. : Seine 182.068

Adresse télégr. :
BAFRAPOLAB PARIS

Téléphone
CENTRAL 68-99

Constituée avec le concours des banques : Banque de Paris et des Pays-Bas, Société Générale, Crédit Industriel et Commercial, Union Parisienne et des principales firmes industrielles françaises,

La Banque Franco-Polonaise

fait toutes les opérations de banque en France et à l'étranger.

La **BANQUE** est spécialement organisée pour traiter les **affaires de change, de marchandises, d'escompte, de paiement et d'encaissement avec la Pologne.**

Ouvertures de comptes en marks polonais, en leis, en marks allemands.

La **BANQUE** possède des Agences à Varsovie, Katowice, Dantzig. Prière de s'adresser au siège social à Paris, pour toutes relations avec les Agences.

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société Anonyme

au Capital de **250 millions** de francs entièrement versés

Siège Social : à PARIS, 14, rue Bergère

Succursale : 2, place de l'Opéra, à PARIS

AGENCES :

44 Bureaux de quartier dans Paris — 15 Bureaux de banlieue. — 217 Agences et Bureaux en province. — 11 Agences dans les Colonies et Pays de Protectorat. — 13 Agences à l'Etranger.

OPÉRATIONS DU COMPTOIR

Escompte de papier commercial et warants. — Recouvrements sur la France et l'Etranger. — Dépôts à vue. — Compte de Chèques avec intérêts. — Avances sur titres et sur marchandises. — Virements. — Délivrance de Chèques et envois de Fonds. — Ordres de Bourse. — Valeurs de placement. — Lettres de Crédit circulaires et Mandats de voyage payables dans le monde entier.

Bons à échéance fixe. — Ouverture de Crédits en comptes courants et Crédits documentaires. — Garde de titres à Paris, en France et à l'Etranger. — Paiement de coupons de toute nature. — Garantie contre les risques de remboursement au pair. — Souscriptions à toutes les émissions publiques. — Achat et vente de monnaies étrangères.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le Comptoir met à la disposition du public pour la garde des valeurs, papiers, bijoux, etc., des coffres-forts entiers et des compartiments de coffres-forts, au *Siège Social*, à la *Succursale*, 2, place de l'Opéra; à l'Agence A, 147, boulevard Saint-Germain, à l'Agence N, 35, avenue Mac-Mahon, à l'Agence T, 1, avenue de Villiers, à l'Agence U, 49, avenue des Champs-Élysées, à l'Agence AT, 12, boulevard Raspail, et dans les principales Agences de France.

ORGANISATIONS & INSTITUTIONS POLONAISES EN FRANCE

- Légation de Pologne*, 12, rue de Marignan, Paris, 8° (Tél. : Élysées 34-00 et 34-01).
- Consulat Général de Pologne*, 43, rue Théophile-Gautier, Paris, 16° (Tél. : Auteuil 27-97).
- Consulats de Pologne* : Alger (11, rue du Hamma) ; Bordeaux (7, allées de Chartres) ; Le Havre (4, rue Edouard-Larue) ; Lille (117-119, boul. de la République) ; Lyon (14 bis, boul. de la Côte) ; Marseille (21, boul. Delanglade) ; Nice (27, boul. Dubouchage) ; Strasbourg (49, boul. Clémenceau).
- Mission Militaire Polonaise*, 12, rue de Marignan, Paris, 8° (Tél. : Élysées 34.00 et 34.01).
- Délégation Polonaise à la Commission des Réparations*, Hôtel Astoria (Tél. 6-45) (inter.)
- Bureau des questions d'émigration*, 43, rue Théophile-Gautier, Paris 16° (Tél. Auteuil 27-97).
- Agence Polonaise de Presse*, 8, avenue Montaigne, Paris, 8° (Tél. : Élysées 19-86).
- Société de Patronage pour l'Emigration ouvrière polonaise en France*. — Président : M. HIERONIMKO ; 8, avenue Montaigne (VIII°).
- Comité des Correspondants Polonais, à Paris*. — Président : M. Antoni POTOCKI ; Secrétaire Général : M. CASIMIR SMOGORZEWSKI. — Secrétariat : 180, rue Blomet (XV°) ; Tél. Ségur 91-89.
- Ecole Polonaise (dite des Batignolles)*. — Dir. : M. A. BUDZYNSKI — 15, rue Lamandé, Paris, 17°.
- Comité pour l'admission des enfants polonais dans les écoles professionnelles de la Ville de Paris*. — Président : D^r DE WEGLENSKI. — 96 bis, rue de la Tour (Tél. : Passy 85-29).
- Association des Anciens Elèves de l'Ecole Polonaise de Paris*, fondée en 1865. — 15, rue Lamandé, Paris, 17°.
- Association des Anciennes Elèves de l'Institut Polonais de l'Hôtel Lambert*. — Présidente : Mademoiselle MARIE OBALSKA. — 45, rue Pocard à Levallois-Perret (Seine).
- Mission Catholique Polonaise*. — Recteur : M. l'abbé SZYMBOR. — Eglise de l'Assomption, 263 bis, rue Saint-Honoré, Paris, 1^{re}.
- Bibliothèque Polonaise et Musée Adam Mickiewicz*. — Conservateur : M. LADISLAS MICKIEWICZ. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4°. — Bibliothécaire : M. STANISLAW PIOTR KOCZOROWSKI.
- Société Polonaise des Amis du Livre à Paris* (Polskie Towarzystwo Przyjaciół Książki w Paryżu). — Président : M. Stanislaw Piotr Koczorowski. — Secrétaire : M^{lle} B. MONKIEWICZ. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4°.
- Œuvre de Saint-Casimir*. — Président : Prince PONIATOWSKI. — Supérieure : Sœur JAGALSKA. — 119, rue du Chevaleret, Paris, 13°.
- Société de Bienfaisance du nom de Claudia Polocka*. — Présidente : Baronne TAUBE. — 128, boulevard Haussmann, Paris, 9°.
- Bureau de Bienfaisance des Dames Polonaises*. — Présidente : Princesse CZARTORYSKA. — 2, rue Saint-Louis-en-l'Île, Paris, 4°.
- Société de l'Honneur et du Pain*. — Président : Comte LADISLAS ZAMOYSKI. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4°.
- Protection Polonaise*. — Présidente : Comtesse MAURICE ZAMOYSKA. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4° (Tél. : Gobelins 16-35).
- « Sokol », *Société de Gymnastique*. — Président : M. LADISLAS MILKUSZYC ; Secrétaire Général : M. BOLESLAS BIELSKI. — 7, rue Corneille, Paris (VII°).
- Association des Ingénieurs Polonais à Paris*.
- Union des Polonaises de Paris*. — Présidente : M^{me} MARYA SZELIGA. Siège Social : 3 bis, rue Émile-Allez, Paris, 17°.
- Union des Anciens Combattants Polonais dans les Armées Alliées en France*. — Président : M. MICHEL KOSSOWSKI ; Secrétaire Général : M. CASIMIR SMOGORZEWSKI. — Secrétariat : 180, rue Blomet, Paris (XV°). Tél. : Ségur 91-89.
- Stowarzyszenie Studentów Polskich w Paryżu* (Association des Etudiants Polonais à Paris). — Président : Comte ETIENNE TYSZKIEWICZ. — Secrétaire : M. KARASIEWICZ. — Trésorier : DOMANSKI. — 15, rue Lamandé, Paris, 17°.
- Association France-Pologne*. — Président : M. J. NOULENS. — 5, rue Godot-de-Mauroy, 9° (Tél. : Louvre 11-86).
- Les Amis de la Pologne*. — Président : M. Louis MARIN. — 26, rue de Grammont, Paris, 2° (Tél. : Central 17-27).
- Chambre de Commerce Franco-Polonaise*. — Président : M. J. NOULENS. — 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris, 9° (Tél. Louvre 11-86).

BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE A VARSOVIE

Société Anonyme fondée en 1909

Siège Social : 8, rue Traugutta, Varsovie

SUCCURSALE DE PARIS : 36, rue de Châteaudun

Tél. Trudaine 42-48 - 56-49 - 66-78 - Inter 112. Adr. télégr. : **Bankvarab-Paris**

CONSEIL D'ADMINISTRATION. — *Président* : M. Stefan Przanowski, ancien Ministre du Commerce et de l'Industrie. — *Vice-Présidents* : MM. Michel Karski, Président de la Société d'Assurances "Omnium"; Edmond Porgès, ancien Banquier à Paris. — *Membres du Conseil* : MM. Casimir Ambrozewicz, membre du Conseil d'Administration de l'Union des Industriels Métallurgistes; Witold Czamański, Directeur Général de British and North European Bank Ltd, à Londres; le Baron Stanislas Dangel, Industriel; T. Filochowski, Président du Tribunal de Lomza; René Frachon, Administrateur de la Société Commerciale de l'Ouest Africain, Administrateur de la Banque Privée, Lyon-Marseille; Edouard Geisler, Président de la Compagnie d'Assurances "La Vistule"; V. Hauzeur, Négociant, à Verviers; J. Jeziorański, Président du Conseil d'Administration de la Société Polonaise d'Electricité; Vicomte de Jonghe, Industriel à Paris; Stanislas Kwinto, Administrateur de la Société de Warrants de Varsovie; le Prof. Stanislas Okolski, Directeur de la Société des Industriels de Pologne; Comte Roger Raczynski, propriétaire-foncier; Prince J. Radziwill, Président du Conseil d'Administration de la Société "Nitrat"; Comte Witold Sagajło, Administrateur Délégué de la "Société Varsoviennne de Charbonnages"; Baron M. de Silans, Industriel à Paris; S. Sużycki, Administrateur de la Société Minière de Starachowice; François Wolffin, Administrateur-Délégué de la Société des Etablissements chimiques "Grodzisk", ancien Juge au Tribunal de Commerce.

DIRECTION GÉNÉRALE. — *Président et Directeur Général* : M. Stéphane Benzef. — *Vice-Président* : M. Félix Dziechciński. — *Membres* : MM. Sigismond Święcicki, Wacław Wańkowicz et Stanislas Kwinto, Délégué du Conseil. — *Directeurs* : MM. Victor Bereszko, T. Urbański, W. Słowikowski, W. Michalski, S. Pawłowski.

DIRECTION A PARIS. — MM. Edmond Porgès, *Membre du Conseil*; S. Bornstein, *Directeur*.

SUCCURSALES : POLOGNE. — Varsovie (7), Augustów, Baranowicze, Będzin, Biała Podlaska, Białystok, Bielskopodlaski, Bielsko (Silésie), Brześć-s/Bug, Bydgoszcz, Chełm, Częstochowa, Drohobycz, Dubno, Garwolin, Grajewo, Grodno, Horodzieja, Kalisz, Kałuszyn, Kałowice, Kielce, Kobryń, Końskie, Korzec, Kowel, Kraków (Cracovie), Królewska-Huta (Silésie), Krzemieniec, Kutno, Leszno, Lida, Lubartów, Lublin, Lwów (Leopol), Łódz, Łomza, Łuck, Łuków, Łuhinieć, Międzyrzec, Nałęczow, Ojców, Olkusz, Ostróg, Ostrolęka, Ostrów-Lomz., Ostrów-Pozn., Ostrowiec, Parczew, Pińsk, Płock, Podwołoczyska, Poznań, Puławy, Pułtusk, Radom, Radomsk, Radzyń, Równe, Sarny, Siedlce, Siemiatycze, Skarzynsko, Słonim, Sokółów, Sokółka, Sosnowice, Stanisławów, Stołpce, Suwałki, Tomaszów, Maz., Toruń, Ustron (Silésie), Węgrów, Wilno, Włocławek, Włodawa, Włodzimierz, Wołkowysk, Zamość, Zawiercie, Zdobunów, Zduńska Wola, Zelechow.

Ville libre de Dantzig (Gdańsk), 18, Reitbahn.

FRANCE : Paris, 36, rue de Châteaudun.

ANGLETERRE : Londres, 31-33, Bishopsgate E. C. 2.

BELGIQUE : Bruxelles, 30, Marché aux Poulets. — Anvers, 13, rue Quellin

HOLLANDE : Rotterdam, 103, Coolsingel.

PRINCIPALES OPÉRATIONS

Ouverture de comptes de dépôts et comptes courants. Avances sur titres et marchandises. Crédits documentaires. Lettres de crédit. Délivrance de chèques sur la France et l'Etranger et spécialement sur la Pologne. Encaissement d'effets aux conditions les plus réduites. Paiement de coupons français et étrangers. Exécution de tous les ordres de Bourse en France et à l'Etranger et spécialement à la Bourse de Varsovie. Réception et transmission des souscriptions. Renseignements commerciaux et financiers.

La Banque bonifie actuellement les taux d'intérêts suivants :

Dépôts à vue	4 0/0
— 3 mois	4 1/2 0/0
— 6 mois	5 0/0

La Banque se charge de toutes les opérations de banque destinées à faciliter les relations commerciale entre la France et la Pologne.

R. C. Seine 158.611

LA VIE POLITIQUE

LE VOTE DU BUDGET.

Toute l'activité parlementaire a été absorbée, presque entièrement, au cours des dernières semaines par l'examen et le vote du budget : si la discussion a été minutieuse, elle n'a comporté d'une manière générale que peu de débats, capables de mettre en danger le gouvernement : comme nous avons déjà eu l'occasion de l'indiquer, seul, le budget du Ministère des Affaires étrangères a été l'objet d'un vote, dont le résultat pouvait exercer une influence décisive sur la vie politique polonaise : en guise de manifestation de réprobation, M. Dombiski a proposé de diminuer ce budget de cent zloty; cette proposition fut écartée par 150 voix contre 145.

Nous relevons ci-dessous quelques renseignements, qui ont été fournis au cours de la discussion des projets présentés par les différents départements ministériels.

Le ministre de la guerre, le général Sikorski, a prononcé un grand discours pour la défense du projet élaboré par ses services, et portant sur 615 millions de zloty de crédits; il affirma que toutes les économies compatibles avec la sécurité nationale ont été faites; il s'est déclaré d'ailleurs partisan du désarmement, mais à la condition que les grands voisins de la Pologne « armés outre mesure » donnent des preuves du même esprit; sinon, on pratique une politique de dupes.

Il a indiqué au surplus que la colonisation militaire dans les provinces de l'Est, dont se plaignent les représentants des minorités nationales, ne vise que 14.000 hectares attribués à 7.000 bénéficiaires.

En ce qui concerne l'Instruction Publique, le ministre, M. Miklaszewski, présenta en ses lignes générales la situation scolaire actuelle; il ressort des précisions fournies que, sous ce rapport, la Galicie est dans des conditions relativement les meilleures. Le ministre déclara ensuite qu'il n'était nullement dans ses intentions de réduire le nombre des instituteurs primaires. Actuellement le Ministère s'attache tout particulièrement à l'établissement d'un rapport strictement déterminé entre l'enseignement primaire et secondaire ainsi qu'à l'élaboration d'un programme qui permettrait de prendre pour base une instruction de sept années d'école primaire.

En ce qui touche l'enseignement supérieur, l'Etat, au cours de ces cinq dernières années, s'est appliqué avec beaucoup de zèle à combler les lacunes existantes ainsi qu'à doter les bibliothèques et les laboratoires.

En abordant la question des minorités nationales, le ministre

précisa que le nombre d'illettrés parmi la population israélite ne dépassait pas 15 % et que l'élément israélite était de 23 % dans les écoles secondaires et de 25 % dans les établissements d'enseignement supérieur.

Les données suivantes ont été d'autre part fournies sur les écoles ruthènes en Galicie orientale.

En 1911-1912, sous le régime austro-hongrois, il y avait en Galicie orientale 3.060 écoles primaires polonaises, 2.420 écoles ruthènes et 24 écoles mixtes. Mais la guerre a complètement bouleversé la situation dans cette province, dont la population a diminué de 500.000 habitants, et le nombre d'enfants d'âge scolaire se trouva réduit de 150.000. Néanmoins, en 1922, le nombre d'écoles ruthènes en Pologne s'est tellement accru qu'au point de vue des écoles primaires les Ruthènes se trouvent en meilleure posture que les Polonais.

En ce qui concerne les instituteurs ruthènes, nombre d'entre eux avaient lutté, armes en main, contre la Pologne lors des combats pour la délivrance de la Galicie du joug bolcheviste. Néanmoins, sur un nombre total de 3.500 instituteurs ruthènes avant la guerre, 3.282 restent encore maintenant en fonctions.

En ce qui concerne les écoles secondaires ruthènes, leur nombre, sous le régime austro-hongrois, était de huit avec 104 classes et 3.560 élèves : aujourd'hui elles comptent 126 classes et 4.536 élèves.

Pendant la guerre, les armées ennemies ont détruit 838 écoles ruthènes, mais, grâce aux secours de l'Etat polonais, presque toutes sont aujourd'hui reconstruites (823). Le gouvernement a, d'autre part, accordé des subsides à 700 écoles ruthènes.

En Wolhynie, avant la guerre, il n'y avait aucune école ruthène (ukrainienne) : depuis la résurrection de l'Etat polonais, on y a ouvert 429 écoles primaires ukrainiennes. Il y a 556 écoles polonaises.

A l'occasion du budget du ministère de la Réforme agraire, le rapporteur, M. Ostrowski, donna un tableau de la situation actuelle.

Depuis quatre ans le morcellement des propriétés effectué par le gouvernement a été de 136.090 hectares et a compris exclusivement les propriétés de l'Etat; l'inexistence d'une loi donnant à l'Etat le droit du rachat forcé des terres appartenant à des particuliers a mis jusqu'à présent la propriété privée à l'abri du morcellement.

Outre le morcellement exécuté par l'Etat, les institutions autorisées par le Gouvernement et les propriétaires morcelèrent respectivement 152.000 et 124.000 hectares de terres entre les petits propriétaires ruraux et les paysans ne possédant pas de terre.

Sur les confins de la Pologne où le projet de l'Etat était de former des colonies d'anciens soldats, le Ministère a octroyé des terres à 7.000 soldats sur un nombre total de 99.000 qui doivent en recevoir. Dans la Grande-Pologne, 57 propriétés, jusqu'à présent affermées, doivent être partagées selon la résolution prise par la Commission Agraire. Le total des terres qui doivent être morcelées dans le courant de l'année 1924, se chiffre à 90.000 hectares de propriétés

appartenant à l'Etat, 70.000 hectares de terres aux confins de l'Etat qui seront spécialement affectés à la colonisation militaire et enfin 100.000 hectares de propriétés privées.

LA LOI SUR LES MINORITÉS NATIONALES.

Le Parlement polonais a voté le projet de loi gouvernemental introduisant l'emploi des langues blanc-ruthène, ukrainienne et lithuanienne dans les écoles, les tribunaux et l'administration des confins orientaux de la Pologne.

Voici les dispositions essentielles de ce texte, qui marque une étape très importante dans l'évolution de la question des minorités en Pologne : nous les résumons d'après les premiers renseignements qui nous sont parvenus sur la question.

Les autorités civiles, administratives et municipales sont tenues de recevoir toutes les demandes rédigées dans la langue des minorités et d'y répondre dans la même langue. Sont ainsi admises : la langue ukrainienne pour la Galicie orientale, la Volhynie et une partie de la Polésie, la langue blanc-russe pour les palatinats de Wilno, Novogrodek, Grodno, pour le reste de la Polésie et pour un district du palatinat de Bialystok; la langue lithuanienne enfin pour les districts de Wilno-Troki et de Swienciany du palatinat de Wilno.

Les mêmes langues sont admises dans les mêmes territoires pour les débats des réunions communales, municipales, ainsi que celles des *diétines* de districts et de palatinats. Tous les ordres des autorités doivent être publiés en deux langues : en polonais et dans celle du pays.

Les langues du pays sont admises devant les tribunaux. Il est permis de déposer et de plaider dans la langue du pays; sur demande, les procès-verbaux doivent être rédigés en deux langues, de même que les verdicts et jugements des tribunaux; les notaires sont tenus de rédiger les actes dans la langue du pays.

En matière d'enseignement, l'école primaire type est bilingue. L'enseignement est donné dans la langue du pays, mais la langue polonaise est enseignée. Telle est la règle générale. Cependant, si les enfants polonais représentent 75 % du total des élèves de l'école, l'enseignement se fait exclusivement en polonais. Il suffit d'ailleurs d'une demande formulée par 40 parents et 25 élèves pour que l'Etat soit tenu d'ouvrir une école bilingue. L'enseignement se fait en deux langues dans toutes les écoles normales des confins de l'Est.

Sur la demande des parents de 150 élèves, l'Etat est tenu d'ouvrir un lycée avec la langue du pays comme langue d'enseignement; la langue, l'histoire et la littérature polonaises y sont cependant enseignées en polonais. Dans les écoles professionnelles de l'Etat, l'enseignement doit se faire en deux langues si 40 % des étudiants le demandent. Dans les écoles privées, toutes les langues sont admises pour l'enseignement, à condition que la langue polonaise fasse partie du programme scolaire. L'usage de la langue allemande en Posen et en Poméranie fera l'objet d'une loi spéciale.

LA SITUATION MINISTÉRIELLE.

Le comte Maurice Zamoyski, qui venait tout dernièrement, comme nous l'avons déjà indiqué, d'obtenir de la Diète, un vote de confiance, a présenté, le 15 juillet 1924, sa démission, pour des raisons personnelles et aussi dans le dessein de faciliter la reconstruction ministérielle sur la base d'une large concentration des partis.

Pour le remplacer, on a songé à M. Thugutt; mais ce dernier a refusé par suite du désaccord qui a surgi, à ce sujet, au sein de son parti (« Wyzwolenie »).

Un instant, une solution provisoire a semblé prévaloir, qui consistait à donner au Ministère des Affaires étrangères un « gérant » c'est-à-dire un titulaire provisoire, jusqu'au mois de novembre prochain; mais il a été observé qu'un tel expédient serait peu opportun, en présence des grosses questions d'ordre international actuellement discutées.

Sur ces entrefaites, de pressantes démarches étaient faites auprès du comte Maurice Zamoyski, pour l'engager à retirer sa démission; il n'a pas cru pouvoir revenir sur sa décision.

Dans ces conditions, le département des Affaires étrangères a été confié, le 24 juillet 1924, au comte Alexandre Skrzynski, qui a d'ailleurs dirigé déjà précédemment le même ministère.

On annonce d'autre part que M. Stanislas Grabski, frère du président du Conseil, serait chargé du Ministère de l'Instruction Publique.

UNE DÉCLARATION DE M. DOUMERGUE.

Dans un numéro spécial consacré à la France et publié le 14 juillet dernier, la revue polonaise *Swiat* a publié la déclaration suivante de M. Gaston Doumergue, président de la République française.

La France et la Pologne ont toujours eu l'une pour l'autre une vive sympathie. Cette sympathie réciproque a sa source dans certaines qualités d'esprit et de cœur communes aux Français et aux Polonais.

Aux raisons d'ordre intellectuel et sentimental qui sont à la base des relations franco-polonaises, il faut ajouter, aujourd'hui, des raisons d'ordre politique et d'ordre économique. La guerre et la situation créée en Europe par les traités de paix ont fait naître entre la France et la Pologne des intérêts politiques et économiques concordants. Il est essentiel que, dans les deux pays, tout le monde le comprenne bien. On le comprend en France. Aussi n'est-il pas à craindre qu'aucun fait de notre politique intérieure puisse atténuer et encore moins détruire l'intimité des relations franco-polonaises.

La France républicaine et démocratique est passionnément attachée au maintien de la paix. Elle sera donc toujours fidèle aux amis qui, comme elle, s'inspirent exclusivement dans la direction, soit de leur politique intérieure, soit de leur politique extérieure, de l'esprit démocratique et de celui de justice. C'est ce qu'a prouvé l'affluence extraordinaire d'électeurs qui est allée aux urnes lors des récentes élections législatives, le calme et l'ordre dans lesquels ces élections se sont passées et, enfin, les résultats du vote. Il n'y a pas de meilleure garantie pour la durée et l'intimité des rapports entre la France et la Pologne.

A. F.

LA VIE ÉCONOMIQUE

I. — PRODUCTION

L'INDUSTRIE HOUILLÈRE POLONAISE.

L'extraction houillère de la Pologne en 1923 a atteint 36 millions 097.997 tonnes, ce qui représente une augmentation de 1 million 265.892 tonnes sur l'année précédente; par rapport à 1922 et à 1913, la production de 1923 est de 103,63 % et de 88,63 % : si une progression intéressante se manifeste, d'une manière générale, d'année en année, depuis la fin de la grande guerre, la production générale reste néanmoins assez éloignée du chiffre d'avant-guerre.

Le tableau suivant permettra de suivre cette évolution.

Année	Production totale (en tonnes)	0/0 de la production	
		de l'année précédente	de 1913
1923	36.097.997	103,63	88,63
1922	34.832.105	116,81	85,50
1921	29.818.086	96,03	73,21
1920	31.048.960	123,48	76,23
1919	25.160.613	70,55	61,80
1913	40.727.474	»	100,00

La chute de production, que l'on constate en 1921, est déterminée par le rendement inférieur du bassin de Haute-Silésie, qui ne se trouvait pas sous l'administration polonaise : nous donnons d'ailleurs, ci-après, les résultats de l'extraction de chacun des bassins houillers polonais.

Bassin de Haute-Silésie polonaise.

Années	Production (en tonnes)	0/0 de la production	
		de l'année précédente	de 1913
1923	26.630.153	103,92	83,38
1 ^{er} trimestre	6.903.534	104,77	86,46
2 ^e trimestre	6.374.925	105,66	79,84
3 ^e trimestre	7.033.074	107,00	88,08
4 ^e trimestre	6.318.620	98,28	79,13
1922	25.791.612	115,17	80,75
1921	22.393.807	90,33	70,11
1920	24.789.835	129,12	77,62
1919	19.198.261	»	60,11
1913	31.937.475	»	100,00

Bassin de Dombrowa.

1923	7.418.575	105,15	108,79
1 ^{er} trimestre	2.040.846	117,62	118,15
2 ^e trimestre	1.878.993	114,59	111,71
3 ^e trimestre	1.955.436	100,75	114,70
4 ^e trimestre	1.543.300	88,72	90,52
1922	7.054.968	112,65	103,56
1921	5.751.767	118,01	84,16
1920	4.873.709	105,63	71,31
1919	4.613.710	102,55	67,51
1913	6.819.209	»	100,00

Bassin de Cracovie.

1923	2.049.269	103,21	103,98
1 ^{er} trimestre	567.083	112,60	115,06
2 ^e trimestre	502.100	104,16	101,91
3 ^e trimestre	547.825	106,76	111,19
4 ^e trimestre	432.261	88,79	87,71
1922	1.985.525	118,71	100,75
1921	1.672.512	120,72	84,86
1920	1.385.416	102,72	70,29
1919	1.348.642	79,33	68,43
1913	1.970.790	»	100,00

*
**

Les exportations polonaises de charbon se sont élevées, en 1923, à 12.560.295 tonnes, dont 11.985.445 tonnes, soit 95,42 % de l'ensemble des sorties, provenaient de la Haute-Silésie polonaise; 533.812 tonnes, soit 4,25 %, du bassin de Dombrowa; 41.038 tonnes, soit 0,33 %, du bassin de Cracovie.

La plus grande partie des ventes du bassin de Cracovie, 36.114 tonnes (88 % des exportations du même bassin), ont été dirigées sur l'Autriche; puis venaient l'Allemagne avec 3.425 tonnes (8,35 %), la Ville libre de Gdansk avec 820 tonnes (2 %), la Roumanie avec 530 tonnes (1,29 %), la Hongrie avec 100 tonnes (0,24 %), la Suisse avec 49 tonnes (0,12 %).

C'est également l'Autriche qui tient la première place dans le commerce extérieur du bassin houiller de Dombrowa : 449.059 tonnes, soit 84,13 % du total des exportations de ce bassin : bien loin derrière l'Autriche, viennent : la Tchécoslovaquie avec 34.799 tonnes (6,52 %), la Hongrie avec 25.611 tonnes (4,80 %), la Ville libre de Gdansk avec 7.507 tonnes (1,41 %), la Suisse avec 6.246 tonnes (1,17 %), l'Allemagne avec 4.081 tonnes (0,77 %), la Lettonie avec 2.950 tonnes (0,55 %), la Suède avec 1.697 tonnes (0,32 %), la Roumanie avec 1.167 tonnes (0,22 %), le Danemark avec 300 tonnes (0,05 %), l'Italie avec 280 tonnes (0,05 %), la Bulgarie avec 85 tonnes (0,01 %).

Les exportations de la Haute-Silésie polonaise en charbon se distribuent de la manière suivante :

Pays de destination	Total (en tonnes)	O/O du tota
Allemagne	8.035.397	67,05
Autriche	2.304.434	19,23
Tchécoslovaquie	707.427	5,90
Hongrie	348.860	2,91
Ville libre de Gdansk	231.894	1,94
Suisse	147.770	1,23
Roumanie	119.605	1,00
Suède	23.268	0,19
Yougoslavie	21.157	0,17
Danemark	17.470	0,15
Ville libre de Memel	16.247	0,14
Italie	5.870	0,04
Lithuanie	5.461	0,04
Norvège	585	0,01

*
**

Nous avons précédemment donné, dans *la Pologne* du 15 octobre 1923, pages 374 et suivantes, des renseignements très détaillés sur le mouvement des prix du charbon en 1921, 1922 et 1923, c'est-à-dire en période d'inflation monétaire; nous énonçons ci-après quelques indications sur le même sujet, en mars 1924, d'après un mémoire de l'Union des Producteurs de charbon de terre (Związek Wytworcow wegla Kamiennego), dans les bassins de Dombrowa et de Cracovie.

D'après ce document, le prix de revient d'une tonne de charbon ressortait, en mars 1924, à 17,04 zloty, contre 11,04 zloty en 1913; le prix de vente s'élevait à 17,54 zloty contre 15,64 zloty.

On voit que dans ces conditions le prix de revient d'une tonne de charbon est augmenté de 54,3 % par rapport à l'année 1913, sans que le prix de vente ait subi une majoration correspondante.

Sur quels éléments portent surtout les accroissements de dépense? Le tableau suivant répond à la question.

	Coût d'une tonne de charbon en		Augmentation en mars 1924 par rapport à
	1913	mars 1924	1913
Salaires	5,25	8,44	60,8
Traitements	0,63	1,05	66,7
Prestations	1,15	2,33	102,6
Chauffage	0,48	1,00	108,3
Matériaux	2,23	2,44	»
Impôts	0,61	0,92	66,3
y compris :			
Patente et timbre	0,006	0,05	»
Chiffre d'affaires et revenus..	0,58	0,83	»
Foncier	0,011	0,01	»
Communal	0,011	0,63	»

	Coût d'une tonne de charbon en mars 1924	Augmentation en mars 1924 par rapport à 1913
Divers :		
1 % de retenue sur les rétri- butions	0,19	0,41 115,8
Frais commerciaux	0,40	0,45 12,5
Intérêts	0,10	» »
	11,04	17,04 54,3
Amortissement	1,89	} 0,50 »
Bénéfice	2,71	
	15,60	17,54

Les salaires, qui représentaient, en 1913, 34 % du prix de vente d'une tonne de charbon, atteignaient, en mars 1924, 47,5 % : d'autre part, la somme affectée à l'amortissement et le bénéfice, soit 1,89 zloty et 2,71 zloty par tonne, n'étaient pas inférieurs à 30 % de ce même prix de vente; en mars, ils étaient abaissés à 3 % : ainsi, les dépenses proprement dites de production d'une tonne de charbon équivalaient, avant la guerre, à 70 % du prix de vente, et, en mars 1924, à 97 %. « Une pareille situation est la conséquence de la diminution du temps de travail, de l'introduction de la semaine anglaise, de l'embauchage d'un grand nombre d'ouvriers auxiliaires, par conséquent moins expérimentés, et d'une baisse sensible du rendement journalier de l'ouvrier. »

Nous reproduisons ci-dessous, d'après le *Przegląd Gorniczno-Hutniczy* (n° 9 de 1924) le nombre des ouvriers occupés au fond et sur le carreau des mines en 1913, 1915, 1917, 1919, 1921, 1922 et 1923, ainsi que le chiffre des journées de travail. Ces chiffres se réfèrent toujours, comme les précédents, aux bassins de Dombrowa et de Cracovie.

Années	Nombre d'ouvriers		Nombre des journées de travail	
	Chiffres absolus	0/0	Chiffres absolus	0/0
1913	23.552	100	6.286.122	100
1915	14.736	62,6	3.953.079	62,9
1917	20.506	87,1	6.049.783	96,2
1919	26.515	112,6	7.656.554	121,8
1921	35.425	150,4	9.826.050	156,3
1922	40.359	171,4	11.409.707	181,5
1923	43.813	186,0	12.178.468	193,7

A l'augmentation considérable du nombre des ouvriers et des journées de travail n'a pas correspondu une augmentation parallèle de la production individuelle; d'après la revue précitée, le rendement journalier d'un ouvrier s'est élevé : en 1919, à 1,07 tonne; en 1915, à 0,69 tonne; en 1917, à 0,77 tonne; en 1919, à 0,53 tonne; en 1921, à 0,52 tonne; en 1922, à 0,55 tonne; en 1923, à 0,55 tonne.

Si l'on ramène à 100, le rendement de 1913, on obtient pour les années précédemment énumérées les quantités proportionnelles suivantes : 1915 : 64,5; 1917 : 72; 1919 : 49,5; 1921 : 48,6; 1922 : 51,4; 1923 : 51,4.

Le prix du charbon livré à la consommation et vendu au détail consiste dans le prix de vente sur le carreau de la mine (dont nous venons d'analyser les éléments) augmenté, en plus du bénéfice de l'intermédiaire, de l'impôt sur le charbon et des frais de transport.

L'impôt sur le charbon a oscillé entre 10 et 40 % du prix de vente sur le carreau de la mine; il a atteint son niveau le plus élevé en 1923 : au cours de cette année, le Trésor polonais a en effet encaissé 9.830.160 francs-or, alors qu'en 1922 cette somme ne s'était élevée qu'à 1.534.930 francs-or. L'impôt sur le charbon vient d'être abaissé à 5 % du prix de vente; mais des exonérations sont prévues pour les usines métallurgiques.

Les frais de transport sont également un facteur important, qui intervient dans la fixation du prix de détail du charbon polonais : avant la guerre, le tarif pratiqué sur la ligne Varsovie-Vienne, pour le trajet compris entre le bassin de Dombrowa et Varsovie, soit la distance approximative de 300 verstes (322,5 kilomètres) était par poud, de 5,72 kopek, et, en tenant compte de l'impôt, de 5,9 kopek, c'est-à-dire de 9,60 zloty par tonne. Actuellement, pour la même distance, le prix de transport d'une tonne s'élève à 12,25 zloty, soit 24 % de plus qu'en 1913.

On calcule en général que la tonne de charbon trié revient à Varsovie, vendue au détail, à 38,07 zloty, sur lesquels 12,25 sont absorbés par les frais de transport; 2,84, par l'impôt d'Etat, et 0,23, par la taxe communale. En 1913, le prix de détail de la même tonne ressortait à 28,80 zloty.

II. — COMMERCE EXTÉRIEUR

LE NOUVEAU TARIF DOUANIER POLONAIS.

Un décret du 26 juin 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 28 juin 1924 (n° 54, pos. 540), fixe le nouveau tarif douanier polonais.

Ce nouveau tarif contient 217 numéros, soit le même chiffre que l'ancien; mais chacun de ces numéros comporte un nombre beaucoup plus considérable de paragraphes : l'administration polonaise sera, dans ces conditions, moins fréquemment obligée de procéder à des classements, qui donnaient lieu, parfois, à des réclamations.

Le tarif douanier polonais reste toujours, pour employer une expression commode, « à une colonne » : il ne possède pas, comme le tarif français, de tarif général et de tarif minimum; les droits sont établis en zloty, d'une valeur d'un franc-or, et se subdivisant en grosz : comme la devise polonaise est d'une stabilité presque absolue depuis la réforme financière entreprise au commencement de cette

année, la pratique des coefficients de majoration est abandonnée; mais restent bien entendu en vigueur l'arrêté du 11 juillet 1924 exonérant de tout droit de douane certaines marchandises importées en Pologne ou fixant pour d'autres marchandises des droits de douane réduits (variant entre 10 % et 80 % du droit de douane normal) ainsi que l'arrêté du 22 novembre 1923 relatif au paiement des droits de douane en monnaie d'or (voir sur ces questions *la Pologne* du 1-15 juillet 1924, pages 322 à 333; du 15 mars 1924, pages 137 et suivantes et du 15 décembre 1923, pages 537 et suivantes).

En ce qui concerne le montant même des droits de douane, le nouveau tarif polonais se traduit certes par une diminution pour les produits de première nécessité, mais pour les autres marchandises par une augmentation souvent importante : en suivant l'ordre de la nomenclature douanière, nous citons quelques exemples s'appliquant aux articles pour lesquels des renseignements sont le plus souvent demandés; nous indiquons entre parenthèse les droits antérieurs.

Les droits sont fixés pour 100 kilogrammes, sauf avis contraire :

Vins de toute espèce en fûts, jusqu'à 16° inclusivement d'alcool : 200 zloty (148); vins en bouteilles non mousseux contenant au plus 25° d'alcool : 740 zloty (741); vins en bouteilles mousseux : 3.100 zloty (3.087,50).

Rhum, cognac et eaux-de-vie en fûts et barils : 600 zloty (556); en autres récipients : 800 zloty (741); liqueurs, infusions, extraits, essences et éthers de fruits mélangés d'alcool : 800 zloty (741); alcool brut et rectifié, en fûts et barils : 140 zloty (136); en autres récipients : 170 zloty (166,50).

Térébenthine brute : 5 zloty (6,20); raffinée : 12 zloty (6,20).

Caoutchouc mou en feuilles, plaques et fils : 70 zloty (65); en dissolution : 85 zloty (65); ouvrages non spécialement dénommés, non combinés avec d'autres matières, pesant plus de 50 grammes : 110 zloty (100); moins de 50 grammes : 220 zloty (100); ouvrages non spécialement dénommés, combinés avec d'autres matières, pesant plus de 50 grammes : 190 zloty (190); moins de 50 grammes : 380 zloty (190); toile caoutchoutée, etc. : 250 zloty (190); pneus creux : 300 zloty; pneus pleins : 200 zloty; chaussures en caoutchouc ou gutta-percha combinés ou non avec des tissus, du cuir, des boucles, etc. : 300 zloty (210).

Cosmétiques, fards, poudres, teintures : 1.000 zloty (556); parfums contenant de l'alcool : 2.500 zloty (1.235); eaux aromatiques, eau de Cologne, etc. : 1.350 zloty (1.235); parfums sans alcool : 2.500 zloty (247); huiles odorantes et éthérées de toute espèce sans alcool : 350 zloty (247); savons de toilette et médicinaux : 250 zloty (247); autres savons : 25 zloty (31).

Bicyclettes: 20 zloty par unité (18,50); automobiles pour le transport des personnes pesant, par unité, de 350 à 700 kilogrammes : 110 zloty (111); de 700 à 1.100 kilogrammes : 100 zloty (111); de 1.100 à 1.500 kilogrammes : 130 zloty (111); plus de 1.500 kilogrammes : 200 zloty (111); omnibus automobiles et automobiles sa-

nitaires : 80 zloty (74); camions automobiles pesant, par unité, moins de 1.200 kilogrammes : 75 zloty (74); plus de 1.200 kilogrammes : 65 zloty (74); carrosserie d'automobiles pour personnes : 400 zloty; pour omnibus automobiles et automobiles sanitaires : 150 zloty; pour camions : 90 zloty; avions : 200 zloty (166,50).

Tissus de soie, pesant au mètre carré 50 grammes et moins : 10.000 zloty (4.940); plus de 50 grammes : 8.000 zloty (4.940).

Tissus de laine, pesant au mètre carré, jusqu'à 250 grammes : 1.800 zloty (1.914); de 250 à 500 grammes : 1.200 zloty (1.358); plus de 500 grammes : 1.000 zloty (1.173).

Le nouveau tarif douanier polonais appelle nécessairement diverses retouches à la Convention commerciale franco-polonaise du 6 février 1922 (voir le texte de cette convention dans la *Pologne* du 1^{er} juillet 1922; voir également dans la *Pologne* du 1^{er} janvier 1924, pages 18 et suivantes, les résultats généraux de l'enquête de la Chambre de Commerce franco-polonaise de Paris, relative aux modifications à apporter à la Convention précitée).

Des négociations vont être incessamment ouvertes à ce sujet entre les représentants des Gouvernements français et polonais.

RÉGLEMENTATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

Pologne.

Le *Dziennik Ustaw* du 1^{er} juillet 1924 (n° 57, pos. 582) publie le texte du Traité de Commerce et de Navigation signé, le 26 novembre 1923, entre la Pologne et la Grande-Bretagne.

Des lettres du 26 novembre 1923, annexées au traité, indiquent que ses dispositions s'étendront également au territoire de la Ville libre de Gdansk.

D'autre part, aux termes de la correspondance échangée à la même date, « le Gouvernement polonais peut être assuré qu'aussi longtemps que le traité Anglo-Polonais restera en vigueur, aucun droit de douane différentiel ne sera imposé sur les marchandises polonaises ».

*
* *

La Pologne a conclu jusqu'à présent des traités commerciaux avec les pays suivants : Roumanie en juillet 1921; France, en février 1922; Italie, en mai 1922; Suisse, en juin 1922; Autriche, en septembre 1922; Yougoslavie, en octobre 1922; Belgique et Grand-Duché du Luxembourg, en décembre 1922; Turquie, en juillet 1923; Finlande et Grande-Bretagne, en novembre 1923; Danemark, en mars 1924. Les traités conclus avec la Tchécoslovaquie n'ont pas encore été ratifiés. En mai dernier, a été signé le traité avec les Pays-Bas. Sont en préparation les traités avec les Etats-Unis, la Suède, la Norvège et le Siam.

*
* *

Les institutions industrielles et commerciales intéressées, appuyées par le Gouvernement, organisent pour le mois de septembre à Cons-

tantinople, une exposition polonaise qui sera une revue de toute la vie économique du pays. Y sera représenté, parmi les arts, l'art décoratif polonais. On espère que cette exposition servira beaucoup à étendre les relations commerciales polono-turques, facilitées par le traité en vigueur depuis un an.

*
**

La quatrième foire orientale internationale aura lieu, à Lwow, du 5 au 15 septembre 1924; elle sera accompagnée d'une exposition de graines et semences, de machines et outils agricoles, d'élevage et de matières premières agricoles, organisée, pour la première fois, par le Comité Polonais des Expositions agricoles.

La participation des exposants français à cette double manifestation est dirigée par le Comité des Foires du Ministère du Commerce et de l'Industrie, 22, avenue Victor-Emmanuel III.

*
**

La 2^e Foire internationale de Dantzig, qui devait avoir lieu du 3 au 6 août 1924, se tiendra définitivement du 2 au 5 octobre 1924 : en même temps, seront organisés un marché de machines agricoles et une exposition internationale d'automobiles.

*
**

Par les soins de la Chambre de Commerce polono-française de Varsovie, une participation polonaise a été organisée à la Foire des Pays du Nord, qui a eu lieu à Dunkerque, au commencement du mois de juillet 1924.

*
**

Un arrêté du ministre du Trésor et du ministre de l'Industrie et du Commerce, en date du 28 juin 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 9 juillet 1924 (n° 58, pos. 589), maintient en vigueur jusqu'à nouvel ordre l'arrêté du 23 mai 1924, dont nous avons reproduit les dispositions dans *la Pologne* du 1-15 juillet 1924, pages 322 à 333 : cet arrêté énumère les marchandises qui sont exonérées de tout droit de douane à l'importation en Pologne et celles qui acquittent un droit de douane égal à 2 %, 10 %, 20 %, 40 % et 75 % du droit de douane normal.

Nous rappelons d'autre part que les droits afférents à un certain nombre de marchandises doivent être payés en monnaie d'or (voir la liste de ces marchandises dans *la Pologne* du 15 décembre 1923, pages 537 et suivantes et du 15 mars 1924, pages 137 et suivantes).

Toutes les autres marchandises, autres que celles précédemment visées, sont passibles du droit de douane normal, tel qu'il résulte du décret du 26 juin 1924.

*
**

L'arrêté précité du 28 juin 1924 a été annulé par un arrêté du ministre du Trésor et du ministre de l'Industrie et du Commerce en date du 11 juillet 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 12 juillet

1924 (n° 59, pos. 599) qui fixe le montant du droit de douane réduit applicable à un certain nombre de marchandises, à leur entrée en Pologne.

Cet arrêté est applicable du 13 juillet au 15 octobre 1924.

La liste des marchandises, qui bénéficient dorénavant d'une détaxe douanière, est relativement peu considérable.

*
**

En vue de l'application des arrêtés relatifs au paiement des droits de douane en monnaie d'or (voir *la Pologne* du 15 décembre 1923, pages 537 et suivantes et du 15 mars 1924, pages 137 et suivantes), un arrêté du ministre du Trésor, en date du 11 juillet 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 12 juillet 1924 (n° 59, pos. 598), donne le tableau d'équivalence des principales monnaies étrangères en zloty.

*
**

Aux termes d'un arrêté du 15 mai 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 10 juin 1924 (n° 48, pos. 487), il est institué sur les porcs vivants (n° 40 du tarif douanier polonais) un droit de sortie égal à 50 % du bénéfice de l'exportateur.

*
**

Par arrêté du ministre de l'Industrie et du Commerce, en date du 3 juin 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 13 juin 1924 (n° 49, pos. 500), le montant maximum des mandats-poste expédiés de Pologne en France est fixé à 250 zloty : de France en Pologne, il ne peut dépasser 1.000 francs français.

France.

Aux termes d'un avis publié au *Journal Officiel* du 22 juillet 1924, la houille crue et carbonisée, les agglomérés de houille et de lignite pourront, jusqu'à nouvel ordre, être exportés sans autorisation préalable.

III. — QUESTIONS FINANCIÈRES

Pologne.

Un décret du 26 juin 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 30 juin 1924 (n° 55, pos. 543), fixe les conditions dans lesquelles l'emprunt d'Etat 8 % or 1922 sera converti en un nouveau type d'emprunt 8 % en zloty.

L'échange des obligations s'effectuera jusqu'au 1^{er} avril 1925; la partie des anciens titres, libellée en marks polonais, sera transformée en zloty sur la base de 100.000 marks polonais pour un zloty.

L'emprunt de conversion sera complètement amorti le 1^{er} octobre 1927; les intérêts seront payables, à terme échu, les 1^{er} octobre et 1^{er} avril de chaque année.

La prescription pour le remboursement des obligations est fixée à 30 ans; à 5 ans, pour le paiement des coupons.

Sur l'emprunt 8 % or 1922, on trouvera toutes indications utiles dans *la Pologne* du 15 décembre 1922, page 644; du 15 novembre 1922, page 526 et du 1^{er} novembre 1922, pages 473 et suivantes.

D'autre part, nous avons indiqué, dans *la Pologne* du 15 avril 1924, pages 193 et 194, les conditions de conversion en un nouveau type d'emprunt à 5 % en zloty des emprunts suivants : 1918; 5 % 1920 à long et à court terme; 4 % à lots 1920 : ces conditions ont été précisées par un arrêté du 7 juin 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 18 juin 1924 (n° 50, pos. 744).

*
**

Un arrêté du ministre du Trésor, en date du 17 juin 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 27 juin 1924 (n° 53, pos. 535), fixe à 1 million 800.000 marks polonais la valeur du zloty pendant le premier semestre de l'année 1924.

*
**

Depuis le 1^{er} juillet 1924, le mark polonais est retiré de la circulation, dans les conditions déterminées par l'arrêté du ministre du Trésor, en date du 27 mai 1924 (voir sur la question *la Pologne* du 15 juin 1924, pages 302 et 303).

L'échange des marks-papier envoyés ou transportés de l'étranger aura lieu aux guichets de la Banque de Pologne à Varsovie conformément aux principes suivants :

1° La contrevaieur des marks polonais envoyés de l'étranger pourra être : a) portée au crédit du compte de la personne ou de la maison qui a fait la remise, en tant qu'elle possède un compte à la Banque de Pologne ou à une autre Banque polonaise, indiquée par le client; b) transférée en billets de banque libellés en zloty à l'adresse indiquée; c) remise à l'adresse indiquée en un chèque tiré en monnaie étrangère. Le chèque sera calculé au cours de vente du jour de l'échéance à la Bourse de Varsovie.

2° Il ne sera pas compté de commission pour l'échange; néanmoins, en cas d'envoi à l'étranger de la contrevaieur en billets de banque ou en un chèque, la Banque de Pologne déduira ses frais effectifs de correspondance, de port, de lettre et d'assurance. Etant donné que les frais d'envoi s'élèvent à 1 zloty au minimum, il ne faudra envoyer des marks polonais à l'échange que si leur montant dépasse 1.800.000 marks polonais.

3° D'accord avec les prescriptions concernant le commerce des devises, la Banque de Pologne doit posséder la preuve que les billets, devant être échangés selon les principes ci-dessus, proviennent de l'étranger. Comme preuve suffiront les lettres ou les paquets portant le timbre-poste du lieu de l'expédition ou les certificats de la douane,

*
**

La Diète polonaise vient de voter le premier budget normal de la Pologne, c'est-à-dire un budget dont les recettes et les dépenses sont chiffrées non plus en marks polonais, soumis aux variations

incessantes du change, mais en zloty, monnaie stable par rapport au dollar, c'est-à-dire, en fait, à la valeur-or.

Le budget voté prévoit 1.490.985.643 zloty de dépenses et 1 milliard 422.713.827 zloty de recettes. Le déficit éventuel, qui serait d'ailleurs inférieur à 5 %, sera couvert par des emprunts intérieurs. Nous indiquerons la répartition de ces sommes entre les différents ministères, dès que les chiffres définitifs auront été officiellement publiés.

Nous croyons intéressant de noter que, d'après les états récemment arrêtés par le Ministère du Trésor polonais, les recettes se sont élevées, pendant l'année 1923, à 366.156.540 francs-or (somme obtenue par la transformation des marks polonais en francs-or, au cours mensuel moyen), dont 285.153.900 pour le Ministère du Trésor (impôts directs et indirects, principalement), 43.517.510 pour le Ministère de l'Agriculture et des Domaines nationaux, 20.811.210 pour le Ministère des Postes et Télégraphes, 4.029.950 pour le Ministère des Affaires étrangères (taxes et visas consulaires, etc.), 3 millions 126.010 pour le Ministère de la Guerre, 2.449.440 pour le Ministère de la Justice, 2.151.850 pour le Ministère de l'Industrie et du Commerce, 1.661.860 pour le Ministère de l'Intérieur, 942.650 pour le Ministère de la Santé Publique, 911.370 pour le Ministère des Travaux Publics, 614.060 pour le Ministère du Travail et de la Protection Sociale.

Si l'on examine la répartition des recettes par trimestre, on observe une diminution progressive : 69.251.000 francs-or pendant le 1^{er} trimestre; 127.206.190 francs-or pendant le 2^e trimestre; 96 millions 440.190 francs-or pendant le 3^e trimestre; 73.259.260 francs-or pendant le 4^e trimestre : cette chute sensible des rentrées du Trésor est liée à la dépréciation de la valeur polonaise, qui se précipitait de manière catastrophique au cours de l'année 1923 : transformées en valeur-or, les sommes perçues en marks polonais ne donnaient que des résultats de moins en moins importants.

Le même phénomène se produit d'ailleurs pour les dépenses, décomptées en francs-or : 1^{er} trimestre 1923 : 229.527.450 francs-or; 2^e trimestre : 258.517.910 francs-or; 3^e trimestre : 261.428.670 fr.-or; 4^e trimestre : 212.211.570 francs-or; soit, au total, pour l'ensemble de l'année envisagée, 961.685.600 francs-or.

Dans cette somme globale, interviennent principalement le Ministère de la Guerre pour 317.740.120 francs-or et l'administration des Chemins de fer de l'Etat (déficit d'exploitation) pour 314 millions 178.890 francs-or. Les autres ministères ont une importance beaucoup moindre : Instruction Publique et Cultes : 75 millions 709.930 francs-or; Trésor : 59.120.330 francs-or; Intérieur : 52.989.120 francs-or; Postes et Télégraphes : 30.781.170 francs-or; Travaux Publics : 27.243.780 francs-or; Justice : 21.541.310 fr.-or; Agriculture et Domaines nationaux : 17.586.330 francs-or; Affaires étrangères : 13.614.880 francs-or; Santé Publique : 8.499.630 fr.-or; Travail et Protection sociale : 6.377.200 francs-or; Industrie et Commerce : 3.767.970 francs-or; Diète et Sénat : 2.558.870 francs-or;

Contrôle d'Etat : 1.819.010 francs-or; Présidence du Conseil des Ministres : 1.798.630 francs-or. Enfin l'Office central des terres a absorbé 4.788.300 francs-or; l'Office central de liquidation, 1 million 791.690 francs-or.

*
**

Le monopole du tabac sera définitivement institué le 1^{er} août 1924 : à partir de cette date, seront liquidées toutes les entreprises privées : en 1923, celles-ci ont importé plus de 8 millions de kilogrammes de tabac, tandis que, concurremment, l'Etat n'en avait importé que 3.035.000 kilogrammes.

Dans la *Pologne* du 1^{er} décembre 1922, pages 574 à 578, nous avons donné une analyse de la loi du 1^{er} juin 1922, instituant, en Pologne, le monopole du tabac; d'autre part, sur l'emprunt destiné à assurer le fonctionnement de ce monopole, voir la *Pologne* du 1^{er} avril 1924, page 166.

*
**

Le total des revenus des impôts pour la première décade de juillet atteint 16.084.000 zloty, soit presque le triple des rentrées de la première décade de juin.

Tous les renseignements, qui sont fournis de différentes sources sur la question, confirment que les impôts rentrent dans les caisses du Trésor avec une ponctualité excellente; les services de perception, obéissant aux instructions reçues, veillent avec fermeté à ce que le recouvrement des contributions de toute espèce ne subisse aucun atermolement. Un énorme progrès a été ainsi réalisé, en très peu de temps, sur les errements antérieurs; et il est juste de le noter.

D'après un recensement provisoire, le nombre des personnes acquittant l'impôt sur la fortune atteint 740.000 : la valeur de la fortune ainsi imposée s'élève à 10 milliards 700 millions de zloty.

*
**

Le bilan de la Banque de Pologne arrêté au 1^{er} juillet 1924 fait connaître que les billets de cette institution actuellement en circulation se montent à une somme de 334.405.730 zloty, soit une augmentation de 67,3 millions de zloty depuis le 20 juin, c'est-à-dire 25 % de la somme en circulation à cette date. Cette augmentation considérable aurait donc rendu son élasticité au marché monétaire, si le manque d'espèces dont souffrent l'industrie, l'agriculture et le commerce était réellement dû à un manque de billets en circulation.

D'autre part pendant le cours de ces dix jours il a été également lancé en circulation pour 23 millions de zloty de billets d'appoint et pour environ 2 millions de billon métallique, ce qui fait qu'au total les espèces en circulation ont été augmentées de 92 millions.

Il restait en circulation au 20 juin pour 196,5 trillions de marks polonais. Dans la dernière décade de ce mois il a été racheté pour

55 1/2 trillions de marks de sorte qu'il reste au 30 juin 141 trillions 858.401.896.553 marks polonais en circulation. Ces 141 trillions de marks représentent une valeur de 78 millions de zloty.

Au 1^{er} juillet 1924 la Banque de Pologne possédait, en garantie de la circulation de ses billets, déjà émis ou à émettre en remboursement des marks polonais, 83.392.913 zloty d'or en barres ou en pièces et 256.972.386 zloty de valeurs et devises étrangères.

France.

Une loi du 30 juin 1924 maintient en vigueur, jusqu'au 31 décembre 1924, les dispositions réglementant l'exportation des capitaux et l'importation des titres et valeurs mobilières.

Toutefois, un décret, rendu sur la proposition du ministre des Finances, pourra, antérieurement au 31 décembre 1924, suspendre l'application de ces dispositions.

IV. — VOIES DE COMMUNICATION

La convention autorisant la construction du port de Gdynia a été signée le 4 juillet 1924, par le ministre du Commerce polonais et par les plénipotentiaires du Consortium industriel franco-polonais (groupant notamment les établissements Schneider, la Société de Construction des Batignolles, les établissements Hersant et la Banque Industrielle de Pologne).

Le nouveau port doit être achevé en janvier 1930. Le coût de l'entreprise est évalué à 35 millions de francs, payables par le gouvernement polonais en sept annuités, à partir de 1927.

Un second contrat pour l'équipement du port doit être signé prochainement par les établissements Schneider; ces travaux supplémentaires sont évalués à 15 millions de francs.

La profondeur du port sera de 33 pieds, c'est-à-dire que l'accès en sera facile aux grands navires.

*
**

Dans une conférence qui vient d'avoir lieu au Ministère des Travaux Publics, sous la présidence du conseiller d'Etat, directeur général des Chemins de fer, et à laquelle ont pris part les représentants des chemins de fer allemands, belges, français et polonais et ceux de la Compagnie internationale des wagons-lits, des mesures ont été arrêtées pour la remise en marche des trains directs Paris-Ostende-Calais, d'une part, et Riga-Varsovie, d'autre part, *via* Cologne et Berlin, ainsi que du train Ostende-Vienne avec prolongement sur Bucarest.

Ces trains sont mis en marche dans les deux sens et à des dates échelonnées du 21 au 25 juillet 1924.

*
**

Un raid intéressant vient d'être accompli par le directeur de la

Compagnie, qui assure les relations aériennes entre la France et la Pologne (Voir *la Pologne* du 1^{er} juin 1924, pages 272 à 274).

Parti de Varsovie le 5 juillet 1924 à 4 heures du matin, il atterrissait et se ravitaillait à Prague de 8 h. 50 à 9 h. 15. Il atteignait Strasbourg à 13 h. 30, déjeunait en une demi-heure et terminait sa randonnée à 17 h. 15 au Bourget. Sa vitesse commerciale sur les 1.700 kilomètres du parcours atteignait 130 kilomètres à l'heure, et sa vitesse réelle dépassait 150 à l'heure.

A. MERLOT.

LA VIE INTELLECTUELLE

LA QUESTION SCOLAIRE.

La fin de l'année scolaire ramène à l'ordre du jour différentes questions soulevées déjà antérieurement et qui reviennent sur le tapis chaque fois qu'il s'agit de dresser le bilan de l'entreprise importante que constitue, dans tout Etat civilisé, l'œuvre du Ministère de l'Instruction Publique.

Disons tout de suite que les résultats obtenus en Pologne, dans le domaine de l'enseignement, marquent incontestablement un pas en avant, en comparaison avec l'année précédente, et permettent de constater un progrès considérable.

Les récents débats au Sénat sur le budget du Ministère de l'Instruction Publique l'ont démontré d'une façon indiscutable. Certes, tout n'est pas encore parfait. De nombreuses lacunes apparaissent encore par-ci par-là, mais l'ensemble est plus que satisfaisant.

C'est ainsi que le rapporteur de la commission sénatoriale nous apprend que tout le système scolaire en Pologne est basé actuellement sur l'école unique. Les résultats réalisés sous ce rapport rangent la Pologne parmi les Etats les plus avancés aussi bien en Europe que dans le monde entier. Tout le programme tracé à cet effet n'est pas encore, à vrai dire, réalisé. On manque toujours de locaux et de personnel enseignant en quantité suffisante. Pour que l'application de ce programme fût complète, il faudrait disposer de près de 80.000 salles de cours en dehors de celles qui existent déjà. Toutefois les progrès sont sensibles. Si ces progrès continuent, le rapporteur estime que, dans dix ans, la Pologne aura un nombre de locaux suffisant et un personnel enseignant pouvant satisfaire les exigences les plus sévères. Le nombre d'enfants ayant atteint l'âge scolaire est actuellement de cinq millions. Quatre millions fréquentent les écoles. Il faut donc pourvoir aux besoins d'un million d'enfants et, avant tout, mettre en vigueur la loi sur l'enseignement obligatoire, loi dont l'application reste jusqu'ici en suspens.

Si la question de l'enseignement primaire est plus ou moins réso-

lue par l'école unique, celle de l'enseignement secondaire présente des difficultés bien plus sérieuses. Un fort courant porte la jeunesse polonaise vers l'enseignement secondaire, au détriment de l'enseignement technique. Cette affluence d'élèves dans les lycées et les collèges ne correspond pourtant pas aux résultats obtenus au cours des examens de fin d'année. D'après les statistiques du Ministère de l'Instruction Publique, 50 % des élèves des lycées et des collèges ont échoué. C'est un chiffre significatif dont la responsabilité doit être attribuée, tout au moins en partie, au personnel enseignant.

L'enseignement technique ne dispose que de 250 établissements, chiffre manifestement insuffisant, si l'on prend en considération l'étendue de la Pologne et le nombre de ses habitants.

Ce sont les hautes écoles qui se présentent le mieux bien que, ici encore, on se plaigne du manque de professeurs. Il n'y a presque pas d'universités ou d'écoles supérieures où une ou deux chaires n'aient pas de titulaires.

Ces lacunes devront être comblées au fur et à mesure que le budget du Ministère de l'Instruction Publique sera assis sur des bases plus solides. Actuellement, ces bases sont déjà posées. La consolidation des finances polonaises, l'introduction d'un signe monétaire stable qui n'a pas varié depuis bientôt deux mois qu'il se trouve en circulation, tout cela permet d'espérer que le système financier de la Pologne ne sera plus exposé aux fluctuations qui empêchaient, au cours des années précédentes, d'établir un programme stable dans tous les domaines de la vie économique et intellectuelle du pays.

Le budget du Ministère de l'Instruction Publique, tel qu'il a été voté actuellement, prévoit pour l'enseignement, 15 % des dépenses générales du pays, soit *neuf zloty* (francs-or) par habitant. Le même chiffre est imposé à la population tchèque qui se trouve satisfaite de son système scolaire. Il faut espérer qu'il ne tardera pas à en être de même en Pologne. La nécessité de réaliser le plus vite possible l'application intégrale du programme d'enseignement approuvé par les corps législatifs est reconnue par l'opinion publique. Malgré le fardeau des impôts qui pèse actuellement sur elle, elle est disposée, comme en font preuve les déclarations faites au cours des débats sur le budget du Ministère de l'Instruction Publique, à consentir de nouveaux sacrifices pourvu seulement que le manque de ressources ne soit plus un obstacle à la réalisation de l'organisation scolaire que le pays désire ardemment posséder.

LE THÉÂTRE.

Nous avons signalé, à plus d'une reprise, aux lecteurs de *la Pologne* le rôle important que le théâtre a joué de tout temps dans la vie intellectuelle en Pologne. Ce rôle qui, durant les longues années de la domination étrangère, atteignait les hauteurs d'un apostolat national, le théâtre étant avec l'église, le seul refuge officiel de la langue polonaise tout au moins dans la partie russe et allemande de la Pologne, ce rôle est aujourd'hui terminé. Mais, par contre, le théâtre polo-

nais a devant lui d'autres problèmes. Il est appelé à cultiver les masses, à développer parmi elles le sens du beau et de l'esthétique, à parfaire, pour ainsi dire, l'éducation du peuple. Les dirigeants du théâtre polonais commencent à se rendre compte des responsabilités qui leur incombent. Nous en voyons la preuve dans les différentes tentatives réalisées par des théâtres d'avant-garde, comme le *Teatr Polski* et la *Reduta* dont le niveau artistique est supérieur à plus d'un théâtre à l'étranger. Ces théâtres profitent des enseignements que leur donnent les théâtres de premier plan des autres pays. Leurs dirigeants y ajoutent leur expérience personnelle et cette immense réserve de bon goût et d'intuition artistique qui a de tout temps caractérisé le théâtre polonais. Ce ne sont pourtant que des tentatives sporadiques. L'ensemble de la production théâtrale en Pologne reste encore à un état de routine surannée inaccessible à des tentatives et des innovations plus hardies.

C'est pour combattre cette inertie que s'est fondée à Varsovie une revue hebdomadaire sous le titre de *Zycie Teatru* (La vie du théâtre) qui a pour objet de contribuer au développement de « la culture théâtrale » en Pologne. Cette revue qui paraît depuis le mois de septembre de l'année passée, présente une initiative du plus grand intérêt. Rédigée avec soin, groupant autour d'elle des spécialistes de l'art théâtral, comme *Victor Brumer*, *Jan Lorentowicz*, *Karol Irzykowski*, *Jozef Wittlin*, *Stefan Nowinski*, *Stefan Srebrny* et d'autres, elle est appelée incontestablement à donner une impulsion nouvelle au développement du théâtre en Pologne. Nous y trouvons des études approfondies sur des questions d'ordre technique, comme, par exemple, celle des décors qui est traitée avec une rare compétence par l'éminent *Jan Lorentowicz*, des questions d'ordre général, comme celle de la compétence des auteurs dramatiques et de leur situation envers le théâtre que développent d'une façon extrêmement originale MM. *Victor Brumer* et *Jozef Wittlin*, enfin des comptes rendus sur les principaux événements de la vie théâtrale en Pologne, événements relatés avec une tendance manifeste à placer les manifestations de l'art lyrique et dramatique sur un niveau supérieur à celui où elles se maintiennent jusqu'ici. En feuilletant les numéros de la jeune revue théâtrale polonaise, nous tombons sur plus d'un article de fond témoignant du souci de l'auteur de vivifier l'atmosphère un peu surannée des temples de l'art en Pologne. Citons parmi ceux-ci l'article de M. *Adam Zagorski* sur « le directeur littéraire » qu'il voudrait imposer à toute scène plus importante, afin de relever le niveau des exhibitions théâtrales et établir un certain équilibre dans le choix des ouvrages, équilibre qui aurait pour objet d'éviter tout parti pris à l'égard des auteurs dramatiques.

La revue « *Zycie Teatru* » comprend une rubrique de l'étranger, où sont relatés les événements les plus importants du monde des théâtres dans les principales capitales du monde. Inutile de dire que Paris y est à la place d'honneur. Si l'on prend en mains le recueil des numéros du « *Zycie Teatru* » de l'année courante, on y trouve

une image complète de ce que fut la vie théâtrale en France. Nous voyons se dérouler devant nous les titres des pièces nouvelles jouées sur les principaux théâtres parisiens avec un court résumé et une brève appréciation des mérites de chaque nouveauté théâtrale. Ce souci de maintenir le contact du public polonais avec la production théâtrale en France est louable sous tous les rapports. Il serait à désirer que nos publications spéciales suivissent cet exemple. La vie théâtrale en Pologne commence à prendre une telle importance que le public français gagnerait, sans aucun doute, à être mis au courant de ses principales manifestations.

Paul KLECZKOWSKI.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

REVUE DES JEUNES (25 mai 1924). — A. MARTEL : *L'Université catholique de Lublin*.

La Pologne n'était pas plutôt ressuscitée qu'une université catholique se constituait à Lublin, sur laquelle M. Martel nous apporte d'intéressants renseignements.

L'Université catholique de Lublin est née grâce aux efforts tenaces de Mgr Radziszewski, l'ancien directeur de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg (nous ne dirons pas encore Leningrad), auteur d'ouvrages importants tels que *la théologie et les sciences naturelles*, *le credo de la physiologie moderne*, etc..., qui, bien longtemps avant la guerre avait conçu le projet de donner à sa patrie un grand établissement d'enseignement complet, semblable à la fameuse université de Louvain. Mgr Radziszewski est mort en 1922; depuis lors l'Université de Lublin est dirigée par le Père Woroniecki.

Parmi les difficultés qu'eut à surmonter le nouvel établissement, l'une des plus considérables fut le recrutement du personnel enseignant. M. Martel nous apprend qu'il a fallu dans certains cas faire appel à des maîtres étrangers, entre autres des religieux français qui donnent leur enseignement en latin.

Quatre facultés ont été jusqu'à présent organisées : Lettres, Droit canonique de Sciences morales, Droit et Economie sociale, Sciences.

L'Université délivre des diplômes de bachelier, licencié et docteur. L'an dernier, le ministre de l'Instruction publique a envoyé à Lublin une commission composée de professeurs de l'enseignement d'Etat qui fit passer aux étudiants de Droit des examens et leur délivra des diplômes à valeur officiellement reconnue. Ces examens furent un succès : sur 95 candidats, 89 furent reçus.

Ainsi, dit M. Martel en concluant cet article qui est un exposé de faits d'autant plus pertinent que nul commentaire théorique n'en diminue l'expression, « la petite graine a poussé, l'arbre a jailli

vigoureux et fécond, il a déjà porté des fruits et l'on peut croire qu'il donnera de belles récoltes ».

LE MONDE NOUVEAU (1-15 avril 1924). — Michel MERLAY : *La poésie polonaise de tout à l'heure*, article suivi de poèmes de Gustaw Danilowski, Jan Kasprowicz, Marya Kasterska, Tekla Knoll-Wittig, Marya Konopnicka, Kazimierz Przerwa-Tetmajer, Wanda Melcer-Rutkowska, Leopold Staff, Tuwim, Stanislas Wyspianski.

Les répercussions des partages de la Pologne sur le développement de la vie intellectuelle de ce pays sont connues. Jusqu'à la libération de la patrie, la poésie polonaise en particulier ne sortit point du moule où l'avaient jetée les circonstances et dont les prosateurs, à la suite de Zeromski et de Reymont, avaient pu se libérer. Elle demeura romantique, « veilleuse des tombeaux, gardienne de l'immortel espoir », et c'est la génération de 1915-1920 qui, n'ayant point connu les longs deuils patriotiques, tourna le dos au passé pour regarder seulement l'avenir. « Ma patrie est libre, libre, libre! proclame Antoine Slominski, je laisse tomber de mes épaules le manteau de Conrad. »

On retiendra les noms de ces poètes dont le talent devrait nous plaire : WIERZYNSKI, POZYSUCKI, SLOMIUSKI qui fait penser au Maurice Magre de la *Chanson des Hommes*, TUWIM dont le *Christ de la ville* évoque le souvenir de certains poèmes de Rictus, TETMAJER, dont je note en passant qu'il a aussi publié des petits récits en prose fameux sur les montagnards : *na skalnem pod halu*, Mme KNOLL-WITTIG, la femme du grand sculpteur, l'auteur de *Poezje*, *Opowiadania* et d'un conte délicieux : *Tajemnice Krystyny* (les Secrets de Christine), ou Mme MELCER-RUTKOWSKA, écrivain de grand style, la « Rachilde » polonaise, ainsi que vient de la qualifier notre ami M. Lorentowicz, auteur de deux recueils de poésie (*Les Heures qui glissent et sûrement un livre de femme*) et de romans déjà célèbres : *Joséphine*, *la Ville des Bêtes*.

A la suite de l'étude de M. Merlay, le *Monde Nouveau* publie plusieurs poèmes de ces poètes au génie divin mais toujours charmant, dont la plupart ont été traduits par Mme Léonie Knoll. N'était-ce pas la meilleure façon de nous les faire connaître? On goûtera cette petite anthologie inappréciable à laquelle je fais pourtant un reproche. Pourquoi y avoir fait entrer des morceaux de Konopnicka et de Wyspianski? Ce sont deux grands poètes dont la gloire est consacrée mais, qui, morts depuis quelques années, n'ont plus grands liens avec la jeune génération. Et pourquoi parmi les représentants de celle-ci avoir omis Mlle Illakowicz, Mmes Grossek et Ostrowska, MM. Lechon, Gorski, Deminski et quelques autres encore que moi j'ai le droit d'oublier mais qui étaient tout à fait dignes d'être comme chez nous?

Et maintenant, foin de la critique. Relisons l'anthologie du *Monde Nouveau*. Nous pouvons y trouver plus que la satisfaction de notre curiosité. Faisons comme au temps où nous étions jeunes :

Nous découperons les strophes aimées, nous les placerons entre deux feuillets du livre préféré et nous nous surprendrons à redire pour notre enchantement les phrases ailées.

Dans cette anthologie de l'anthologie, nous ferons entrer d'abord un beau poème de Jan Kasprowicz, tout imprégné du parfum du *Cantique des Cantiques*, trop long, hélas, pour que je le transcrive ici, puis *La Tombe* de Marya Kasterska :

Je ne sais pas où est ta tombe.
Personne ne me dira
Où il faut la chercher dans le monde.
Est-ce dans une vallée au milieu de la forêt,
Où les lierres font des guirlandes
... Et jamais plus on ne me dira
Ta dernière pensée sur la terre
Vers qui allait-elle ?
Une grande nuit est descendue sur ta vie
Et aucune main n'y tracera plus de lettres,
Je ne sais pas où est ta tombe.

Je vous recopie encore : *Ne réveille pas le cœur*, de Mme Knoll-Wittig :

Ne réveille pas le cœur ! il va s'égarer, pâlir.
Dieu jugera, le sort passera, la fin va venir.
Quelqu'un court, vole par le chemin
De gerbes fleuries pleines les mains.
Des guirlandes de feuilles de saule
Ornent sa tête, parent ses épaules ;
Vois, il s'arrête près du hallier,
Secouer les blondes fleurs du pommier ;
Vois, il se penche sur l'eau, joyeux,
Sous ce soleil de mai radieux,
Et ses yeux luisent et ses yeux brillent
Comme du pré les riches jonquilles.
C'est le printemps, mon cher, c'est le beau temps de mai,
C'est l'espérance qui vient, nous tend ses filets,
Va dans le bois, passe près de moi, seulement,
Ne heurte pas le cœur, passe tout doucement.

Il faut se limiter. Pour finir, ce petit mais ravissant poème de Mme Melcer-Rutkowska : *Les Broderies* :

Dans une chambre petite et bien chauffée,
Oh quel plaisir
De tirer des fils de soie à travers un tissu ondoyant
Et puis de tourner, tourner vite, le bouton de porte pour l'ouvrir,
Afin de ne pas perdre la clef !
Dans une chambre petite et bien chauffée,
Oh quel plaisir
D'attendre en brodant quelqu'un qu'on aimerait !

Henri DE MONTFORT.

Accusé de réception.

- ANDRÉ CHÉRADAME. — *Les vraies raisons du chaos européen*. Un vol. de 418 pages. (Pour des raisons d'ordre économique exposées par l'auteur dans sa préface, cet ouvrage n'est pas vendu en librairie; pour le recevoir franco à domicile, envoyer un mandat de 10 francs à l'imprimerie Hérissey à Evreux, Eure.)
- JEAN DYBOWSKI. — *Traité de culture potagère*, 5^e édition revue et augmentée. Un vol. in-8 de 350 pages, avec figures (librairie J.-B. Baillière et fils, 1924).
- L'EUROPA ORIENTALE (31 mai 1924). — R. POLLAK : *L'elemento cavalleresco nella cultura polacca*.
- LE FIGARO ARTISTIQUE (29 mai et 5 juin 1924). — EDOUARD WORONIECKI : *L'art polonais au moyen âge*.
- GAZETTE DE PRAGUE (18 juin 1924). — VARSOVIENSIS : *Lettre de Pologne*.
- JULES LEGENDRE. — *Les pétroles polonais; les champs pétrolifères galiciens*. Un vol. de 78 pages, avec des graphiques, des cartes et des illustrations (Editions de la Revue Pétrolifère, 19, rue de Marignan, Paris 1924).
- LE MUSÉE SOCIAL (juillet 1924). — JEAN DYBOWSKI : *Le peuplement des colonies françaises par l'émigration polonaise*.
- LE PARLEMENT ET L'OPINION (5 juillet 1924). — MAURICE RONDET-SAINT : *La France, le mouvement maritime et l'émigration polonaise*.
- P. JEAN-BAPTISTE, carme déchaussé. — *Le R. P. Raphaël Kalinowski, carme déchaussé*. Un vol. in-8° de 598 pages, 19 illustrations (chez l'auteur : Avon, Seine-et-Marne).
- REVUE BLEUE (21 juin 1924). — STÉPHANE AUBAC : *Quand on ignore la situation d'un pays, il vaut mieux se taire*.
- LA REVUE MARITIME (juin 1924). — *Pologne : marine de commerce* (extrait du discours de M. Dal Piaz, à la cérémonie de la Sorbonne du 3 mai 1924).
- Trois mois de reconstruction financière en Pologne (publié d'après des données officielles). — Une brochure de 30 pages, Imprimerie L. Boguslawski, Varsovie, 1924.
- LA VIE (1^{er} juillet 1924). — *L'humanisme politique de la Pologne*.
- LA VIE (15 juillet 1924). — R. CHABRIÉ-TOMASZEWICZ : *Un livre évocateur sur les relations futures de la Pologne et de la Russie*.

L'ART POLONAIS A PARIS

L'exposition permanente des artistes polonais (II^e série) à France-Pologne. L'exposition chez Mme Weill.

Peinture. — Louis Gros est un méconnu. Cependant c'est un grand, un véritable artiste. Avec un amour passionné du beau qui se confond pour lui avec la vie, il se penche sur la nature, l'étudie, fervent, en toute humilité. Ses fleurs, tournesols ou tulipes sultane, frémissent devant nous en leur émanation idéale. Il nous semble avoir surpris les secrets de leur âme capiteuse et subtile d'une richesse infinie de nuances. Non moins émouvant est son effort vigoureux pour pénétrer l'individualité intime d'un personnage dans ses portraits.

La *femme nue* de M. Nawroczyński frappe par le calme hardi de sa composition expressive maintenue dans une seule gamme colorée. Son dessin à pinceau est d'une fraîcheur peu commune. Nous avons savouré l'opulence humide et vivante des fleurs de M. Zawadzinski. Sa *tête d'enfant* possède un charme très doux et agréable

en coloris sans aucune trace de mièvrerie. Beaucoup de goût et de poésie dans la composition de M. E. Zak qui représente un marin se reposant au bord de la mer. Une ravissante aquarelle (jardin) de M. Zawadowski. Un paysage de M. Pankiewicz, Nestor de l'impressionnisme polonais, développe des perspectives harmonieuses de la campagne française avec un coloris moelleux qui nous fait penser à Renoir. Voici les chats de Mme Alexandrowicz que nous aimons tant avec leur grâce féline et paresseuse évoquée par le pinceau synthétique de l'artiste. Mlle Kwiatkowska nous a préparé une fête véritable pour les amateurs du soleil et de la nature en joie. Sa nombreuse série d'« impressions du Midi » éblouit par l'audace forte et sûre d'elle-même à traiter le coloris violent et pourtant mesuré du paysage, qu'elle enchâsse d'une nervure précise, de son excellent dessin. Les quelques aquarelles de M. Dabrowa sont également pleines de soleil et d'allégresse : ce sont les œuvres d'un peintre qui aime la nature et son trésor inépuisable de nuances colorées. Les campanules de Mlle Z. Piramowicz, blanches et bleues, jettent sur un fond rouge d'une tonalité capiteuse leur éclat frais et charmant d'un très joli effet. M. H. Got(lib) peint la poésie intime un peu triste des ruelles tortueuses de la banlieue aux lignes sèches et tranchées, aux couleurs simplifiées et nettes. Dans sa mise en croix et dans son faucheur vigoureux, M. Czyzewski suit, non sans une réelle originalité, les inspirations de l'art populaire que nous transmettent des lithographies anciennes. Sa nature morte conçue en nuances délicates et modérées à souhait prouve une fois de plus qu'il n'est pas si terrible, le futuriste, qu'on le prétend. Un paysage et une famille par M. Zieleniewski attestent que cet artiste ne manque ni de talent, ni de vigueur. Quel dommage qu'il se contente d'ébaucher des esquisses au lieu de travailler ferme sur une composition mûrie et achevée. Les paysages de Corse par M. J. Chmielinski nous séduisent par leur netteté dépourvue de dessin et par leur coloration vive et cependant agréable. Deux toiles de Mme Szymberska étonnent par leur contraste. A côté d'un arbre secoué par la bourrasque et vibrant, peint en touches larges, nous rencontrons un paysage conçu à la manière des miniaturistes dans un style minutieux et précis. La tête de jeune fille par M. Pajak ne manque pas d'agrément et son paysage marin est bien établi au point de vue composition et dessin. Par contre, l'absence de construction des valeurs colorées nous gâte sa nature morte. M. Ejbisz commet la même erreur. Le ton violent du fond qu'il choisit absorbe et déteint les effets de couleur de sa nature morte. Paysage, portraits et fleurs de M. Stückgold, conçus dans une manière impressionniste quelque peu forcée, ne sont nullement dépourvus d'un certain attrait. Un paysage de M. Rouba, maintenu dans des tonalités neutres et effacées, est bien composé. M. Jarosy semble être en progrès. Son paysage et ses fleurs sont d'un coloris plaisant. Des paysages agréables, sans beaucoup d'originalité, un portrait avec des yeux expressifs par M. Maïk. Mlle E. Wroblewska expose une série de petits paysages à la Stanislawski qui nous touchent par l'amour humble et probe de la nature

qui s'en dégage. Très jolies, ses enveloppes, ornées de petites images colorées.

Art blanc-noir. — Deux pointes sèches de M. K. Brandel ont pour sujet des motifs d'architecture fantaisiste. Elles témoignent du don de souplesse fine et sûre que nous admirons dans son art si riche d'invention et si nuancé. Les silhouettes (hommes et femmes) de M. Syrkus intéressent par leur composition synthétique dépouillée de détails secondaires. Les œuvres de Mme Adamska-Rouba ont de la fantaisie et de l'élégance. Elle ne s'est pas encore libérée des influences par trop visibles des maîtres de la gravure contemporaine. Son talent toutefois nous permet d'espérer mieux pour l'avenir.

Sculpture. — Dans la sculpture, nous trouvons le général Haller, par M. de Puget, conçu dans une manière impressionniste mais synthétisée. M. M. Lipszyc nous semble avoir mis dans ses figurines, aux poses d'un raffinement recherché, plus de métier, d'ailleurs très sûr, que d'aspirations vers l'art plus noble et plus difficile de la création.

Enfin nous avons déjà vu, dans la série précédente, les œuvres de Mme M. Muter, de MM. Black, Puget, Biernacki, Rubczak, Wyczolkowski.

Qu'on me permette d'adresser ici une requête aux organisateurs de l'exposition. Ne pourrait-on pas coller au bas de chaque tableau une étiquette avec le nom de l'auteur et le titre de son œuvre. Comme les choses sont à présent, il est à peu près impossible à une personne non avertie de s'orienter dans ce dédale d'anonymes.

Trois Polonais exposent avec un groupe de peintres français de marque chez Mme Weill, rue Laffitte. M. Marcous(sis) subit l'évolution qui a été beaucoup plus brusque chez ses autres confrères de doctrine. Il nous présente quelques œuvres qui ont beau être plus modérées et atténuées, mais qui ne transgressent pas l'esprit de l'esthétique cubiste orthodoxe. Ceci n'est pas dit à son désavantage, au contraire. La décomposition et la reconstruction des volumes dans ses paysages et dans ses natures mortes est logique et intelligible. L'artiste a su agir avec du tact et de la mesure, sans blesser la sensibilité du spectateur non initié. Une coloration vive et subtile des plans interposés fait de chaque tableau un ensemble harmonieusement développé et qu'on aurait du plaisir, autant cérébral qu'esthétique, à garder dans sa galerie.

J'ai eu l'occasion de dire ici même tout le bien que je pense de l'œuvre de M. Kisting. Il a exposé cette fois encore plusieurs toiles d'un haut intérêt. Voici deux paysages, où chaque détail est signolé, travaillé avec une joie presque enfantine. Et cependant l'ensemble est uni et sobre grâce à l'harmonie maîtresse avec laquelle il sait accorder toute la gamme de ses tonalités colorées. Ailleurs un pêcheur au torse vigoureux, rentre avec son butin, le tout sur le fond bleu argenté de la mer stylisée. Enfin voici deux « nus », à la carnation de bronze rosée, qui nous enchantent par la vérité intense de leurs beaux corps. Une émotion toujours renouvelée devant la na-

ture et une sensibilité frémissante qui reste toujours celle d'un vrai peintre caractérisent essentiellement ce bel artiste.

Les quatre groupes sculptés par M. A. Zamoyski ont attiré immédiatement l'attention des amateurs. C'est un genre de cubisme si l'on veut mais très particulier. M. A. Zamoyski néglige les détails extérieurs; il s'attache surtout à évoquer les volumes et leurs dérivés plastiques en mouvement. Il ne les voit pas décomposés en lignes brisées, en angles raides et ankylosés que tant de cubistes affectionnent. C'est un fouillis inextricable de corps élastiques et emmêlés en courbes vigoureuses de leurs membres réduits à des formes simplifiées. Certes, nous ne partageons pas cette esthétique outrancière et confuse qui renie et estompe la richesse individualisée des choses et des formes. Mais M. A. Zamoyski a un pressentiment inné de la matière vivante et plastique. A travers ces recherches laborieuses des solutions nouvelles pour les problèmes éternels de l'art sculptural, il saura — nous en sommes convaincus — trouver son chemin personnel et plus conforme à la vérité et à la beauté multiple de la vie.

Edouard WORONIECKI.

INFORMATIONS DIVERSES

Le mercredi 2 juillet 1924, a eu lieu au Cercle de la Renaissance française, à 16 heures, l'inauguration solennelle des travaux du Comité Slave en France.

Des discours ont été prononcés par :

M. François Hlavacek, président de la Colonie tchécoslovaque en France, au nom du Comité Slave et des Tchécoslovaques;

M. Sigismond Zaleski, professeur et publiciste, au nom des Polonais;

M. Michel Fédoroff, ancien ministre du Commerce du premier Gouvernement républicain russe, au nom des Russes;

M. Michel Zoukitch, publiciste, au nom des Yougoslaves;

M. N. Stoïloff, publiciste, au nom des Bulgares;

M. Mazon, professeur à l'Université de Strasbourg, slaviste, au nom des Français.

M. A. Meillet, professeur au Collège de France, membre de l'Institut, empêché d'assister à la séance, s'excusa par une lettre, dans laquelle il exprima son adhésion au Comité Slave en France.

L'Assemblée a ensuite adopté à l'unanimité la déclaration suivante, dont le texte a été imprimé, à l'Imprimerie Nationale de Paris, par les soins de M. Stanislas Pierre Koczorowski, en français, en bulgare, en polonais, en russe, en tchécoslovaque et en yougoslave :

« L'idée de la solidarité des nations slaves, toujours vivante dans la conscience populaire, a depuis longtemps passionné les meilleurs de leurs fils. Mais cette noble aspiration vers une féconde harmonie d'efforts et de destinées doit devenir aussi une profession de foi et un mobile d'action efficace de tous les pays slaves.

Le rapprochement des Slaves fut jusqu'ici entravé par la domination étrangère. Aujourd'hui une nouvelle ère s'ouvre pour le monde slave que la guerre vient d'affranchir de l'emprise de l'esprit germanique. A l'exception des Lusaciens, qui ont malheureusement été abandonnés à leur sort tragique, les Slaves possèdent tous un foyer national. Ils peuvent désormais décider de leur attitude internationale en toute indépendance. La Russie, le plus grand des Etats slaves, est en proie aux luttes intestines, mais elle surmontera un jour cette douloureuse épreuve et reprendra dans le monde la place qui l'attend. Le peuple polonais a victorieusement terminé sa lutte séculaire pour l'indépendance et l'unité et constitué un Etat qui est un facteur important dans la nouvelle Europe. Les Yougoslaves, longtemps opprimés, sont réunis et marchent vers un avenir prospère. Les Tchécoslovaques ont créé un Etat national qui a consolidé leur unité. Les Bulgares affirment leur fidélité à l'idée de la solidarité slave.

Les conflits latents — héritage funeste de l'intervention de la politique germanique — ne devront-ils pas être résolus à l'avenir dans des sentiments de bienveillance mutuelle et avec cette charité dont parle un document politique slave du ^{xv}^e siècle, la « charité qui apaise les querelles, dissipe les haines, brise les rancunes, procure à tous les hommes la paix féconde » ?

Nous le croyons fermement.

Dans les conditions nouvelles de la vie européenne, les perspectives politiques et économiques s'ouvrent de plus en plus vastes aux nations slaves conscientes de l'immense portée d'un travail commun. Dans les grandes questions qui intéressent la civilisation, leur idéal et toute leur vie spirituelle sont dominés par un sentiment profond d'humanité, une soif ardente de droit et de justice.

Inspiré de ces idées, un groupe de Slaves résidant en France, représentant toutes les nations slaves, affirme la nécessité de réaliser par la génération nouvelle le rêve des grands ancêtres tels que : Gundulié, Krizanic, Obradovic parmi les Yougoslaves; Jinzifo et Karavelo parmi les Bulgares; Kollar, Safarik et Palacky parmi les Tchécoslovaques; Woronicz, Mickiewicz et Bohdan Zaleski parmi les Polonais; Homiako et les frères Aksako parmi les Russes. Réunis à Paris, cœur de la grande nation française, amie traditionnelle des Slaves, qui a contribué à leur liberté, nous voulons travailler à l'affermissement de la solidarité de nos peuples et à leur rapprochement mutuel. Nous faisons appel, pour nous y aider, à l'opinion publique en France et dans toutes les patries slaves. La solidarité vivante et agissante des nations slaves est une garantie de la paix et du progrès, basés sur la liberté et le travail. »

Cette déclaration est revêtue des signatures des personnalités polonaises suivantes :

Miéciślas Au, directeur de la filiale de Paris de la Banque de l'Union des Sociétés coopératives de Poznań; François BLACK, sculpteur; Olga BOZNANSKA, artiste peintre; Dr. Jean DANYSZ, chef de laboratoire à l'Institut Pasteur; Thadée GRABOWSKI, professeur à l'Université de Poznań, agrégé à l'Université de Paris; Dr. Jean JARKOWSKI; Stanislas-Pierre KOCZOROWSKI, bibliothécaire à la Bibliothèque polonaise à Paris; abbé Ferdinand MACHAY, ancien délégué des régions d'Orawa et de Spisz à la Conférence de la Paix; Thadée MAKOWSKI, artiste peintre; Ladislas MICKIEWICZ, délégué de l'Académie polonaise des sciences et des lettres, professeur honoraire à l'Université de Wilno; Ladislas-Stanislas REY-MONT, homme de lettres; Casimir SMOGORZEWSKI, publiciste; comte Etienne TYSZKIEWICZ, industriel, ancien président de l'Association des Etudiants slaves de Paris; Casimir WĘGRZECKI, industriel; Sigismond-L. ZALESKI, homme de lettres.

Le Comité de direction du Comité Slave en France est ainsi constitué : Alexandre Arnaoutovitch, Ivan Baïnoff, François Hlavacek, Michel Fédoroff, François Sis, Casimir Smogorzewski, Nicolas D. Stoïloff, Serge Tretiakoff, Sigismond L. Zaleski, Michel Zoukitch.

*
**

Nous avons appris avec regret la mort de M. Stanislas Dembinski, ingénieur des Travaux publics de l'Etat, administrateur de l'hospice de Pamiers, ancien élève de l'Ecole Polonaise de Paris, décédé à Pamiers, le 19 juin 1924.

*
**

Le mardi 8 juillet 1924, a eu lieu au Palais national de Malmaison, l'ouverture de l'exposition des œuvres de Léon Kamir, peintures et pastels représentant des intérieurs et paysages de Malmaison.

*
**

Le 10 juillet 1924, a eu lieu, sur l'initiative de Mme Alfred Chlapowska une réunion de diverses personnalités de la colonie polonaise de Paris, qui se proposent de créer, dans cette ville ou dans sa banlieue, une « Maison de l'ouvrier polonais ».

Le Comité d'organisation suivant a été élu : *Président* : M. le consul général Lasocki; *Secrétaires* : M. Jakubisiak et Mme Gniewńska; *Trésorier* : M. Micislas Au; *Membres* : M. Salezy Bornstein, Mme Chmielinska, MM. Hieronimko, le docteur Jarkowski, l'abbé Lurat, le conseiller commercial Dolézal, le conseiller des Affaires d'émigration Sokolowski, Malachowski, le recteur Szymbor, et le baron Taube.

Par acclamation, M. Alfred Chlapowski, ministre de Pologne en France, a été nommé président d'honneur du Comité d'organisation.

*
**

Une délégation de professeurs et d'étudiants de l'Université catholique de Lublin est venue faire, dans le courant du mois de juillet, un séjour à Paris et en France : le programme de ce séjour a été

établi par l'Association France-Pologne, d'accord avec différents groupements français, et notamment avec le Comité catholique des Amitiés Françaises à l'Etranger et la Bienvenue Française.

*
**

Le 14 juillet 1924, la colonie polonaise conduite par M. Alfred Chlapowski, ministre de Pologne en France, a eu la pieuse pensée de déposer une couronne sur la tombe du soldat inconnu, à l'Arc de Triomphe.

*
**

Notre collaborateur, M. Antoine Martel, agrégé de l'Université, pensionnaire de la fondation Thiers, vient de passer brillamment l'examen de fin d'études de l'Ecole des Langues orientales vivantes; il a obtenu, pour la langue polonaise, la mention très bien.

*
**

Nous avons été heureux d'apprendre la promotion au grade d'officier de l'Ordre National de la Légion d'honneur de MM. Lewandowski, administrateur-directeur général du Comptoir National d'Escompte de Paris, vice-président de l'Union Syndicale des Banquiers de Paris, vice-président de l'Association France-Pologne, et du commandant Dowbor, ancien attaché militaire adjoint de Pologne à Paris.

Nous apprenons également avec plaisir la nomination du comte Guillaume de Gontaut-Biron, attaché commercial de France à Varsovie, au grade d'officier de l'Ordre national polonais « Odrodzenie Polski ».

*
**

La Section Universitaire de l'Association France-Pologne, à Nancy, a organisé à la salle Poiriel, le 28 mai 1924, une grande soirée de gala franco-polonaise, qui a obtenu le plus vibrant succès.

Au cours de cette manifestation, à laquelle assistaient ou étaient représentées toutes les autorités officielles de Nancy, M. Poirson, président de la Section Universitaire, a rappelé, en une excellente allocution, les multiples liens, qui unissent la France et la Pologne.

Puis l'assistance applaudit chaleureusement les artistes qui avaient bien voulu prêter leur concours à cette belle cérémonie : Mlle Nelly Eynols, qui chanta quelques mélodies polonaises; M. Léon Niel, de l'Opéra-Comique; M. Dufour; Mlle Solange Greuzat.

Le programme artistique était complété par la représentation de « la Vision de Grundwald » de B. Kozakiewicz, qui fut jouée avec succès par Mlles Nelly Eynols et Demazis, et par MM. Paulin et Thouvenin.

La musique du 26^e Régiment d'Infanterie, sous la direction de M. Taelman, exécuta brillamment la *Marseillaise*, l'*Hymne National Polonais*, et une *Polonaise* de Chopin.

*
**

Le comte Adam Zamoyski, président de l'Union des Associations Polonaises, a adressé le télégramme suivant à M. J. Noulens, président de l'Association France-Pologne :

Union Associations Polonaises adresse France-Pologne et éminent président Noulens pour fête nationale française expression vœux pour France et continue Union Franco-Polonaise.

M. J. Noulens a répondu :

France-Pologne remercie Union Associations Polonaises vœux adressés France renouvelle expression profonde amitié.

D'autre part, des télégrammes de cordiale sympathie ont été échangés par M. Woyciechowski, président de la République polonaise, et M. Gaston Doumergue, président de la République française.

*
**

Le Comité Olympique polonais et son président, le prince Casimir Lubomirski, ont tenu, au cours de leur séjour à Paris, à déposer une palme sur la tombe du soldat inconnu.

M. Alfred Chlapowski, ministre de Pologne en France, entouré des fonctionnaires de la Légation de Pologne, assistait à cette cérémonie, qui a eu lieu le 18 juillet 1924.

*
**

Le proviseur du lycée Henri Poincaré à Nancy vient de faire connaître à l'Association France-Pologne les résultats obtenus par les élèves polonais, en cours d'études à ce lycée.

Ont été reçus :

1° A la première partie du baccalauréat Sciences-Langues : MM. Pecherski Tadée (mention bien); Lyzinski Henryk; Friedel Romain.

2° A la deuxième partie du baccalauréat :

a) Série philosophie : MM. Graczykowski Stanislas; Niklewski Stefan; Serafin Julien.

b) Série mathématiques : MM. Parczewski Tadée (mention bien); Kijonka Aloïse; Sniezek Casimir; Zapasiewicz Zbigniew; Chwalibog Henryk.

*
**

La fête nationale française a été célébrée à Varsovie, avec l'éclat accoutumé : dans la matinée, les autorités officielles françaises et polonaises, et de nombreuses personnalités assistaient, à la cathédrale, à une messe solennelle; puis, dans les salons de la Légation, à 1 heure de l'après-midi, M. de Panafieu, ministre de France, donnait une brillante réception, qui était suivie, dans les salons de la Resursa Obywatelska, d'une « Académie » organisée en l'honneur de la France par l'Union des Associations Polonaises : au cours de

cette manifestation, des discours éloquents et applaudis furent prononcés par le comte Adam Zamoyski, président de l'Union des Associations Polonaises; M. Wilczynski, au nom du Conseil Municipal de Varsovie; M. Szebeko, sénateur; le professeur Stronski, député; et M. de Panafieu.

Dans la soirée, un dîner a été offert, à bord de la « Polska », au comte et à la comtesse Adam Zamoyski par M. de Panafieu, ministre de France à Varsovie et par les principaux membres de la colonie française de cette ville.

*
**

Dimanche 13 juillet 1924, a eu lieu, à Pont-à-Mousson, à l'occasion de la bénédiction du drapeau de la Société « Oswiata », une grandiose manifestation, à l'organisation de laquelle M. Derezinski, consul de Pologne à Strasbourg et les autorités françaises avaient donné leur actif et dévoué concours.

*
**

Le 29 juin 1924, a été signée à Varsovie par le ministre de France et les représentants du Gouvernement polonais la convention intervenue entre le gouvernement français et la Société des Sciences de Varsovie au sujet de la création d'un Institut français à Varsovie.

Cet Institut, qui comprend dans son Comité de direction des délégués des plus hautes organisations françaises et polonaises, et notamment de l'Académie française, de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, de l'Université de Paris, de l'Association France-Pologne, sera installée au Palais Staszyc, qui sera entièrement restauré à cette occasion.

*
**

La revue polonaise « Swiat » vient de consacrer à la France un numéro spécial, qui a paru le 14 juillet : ce fascicule contient des déclarations ou articles de MM. Gaston Doumergue, Alexandre Mille-
rand, Edouard Herriot, le maréchal Foch, Alfred Chlapowski, etc...

*
**

Les Jeux Olympiques de Paris se sont terminés par deux succès polonais : au stade de Colombes, le lieutenant Krolikiewicz s'est classé 3^e dans l'épreuve du saut à cheval; au vélodrome de Vincennes, les cyclistes polonais Tomasz Stankiewicz, Jan Lazarski, Franciszek Szymczek et Wiktor Ryl ont conquis la 2^e place.

*
**

Au Congrès de l'Union Nationale des Combattants, qui a eu lieu à Nantes les 10, 11, 12 et 13 juillet 1924, a participé une délégation polonaise, présidée par M. Kossowski, qui a prononcé un toast applaudi, au banquet de clôture.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE

5, RUE GODOT-DE-MAUROY — PARIS (9^e) — Tél. : Louvre 11-86

MEMBRES DONATEURS

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, 3, rue d'Antin, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET ITALIENNE DES HOUILLÈRES DE DOMBROWA, 3, rue de l'Arbre-Sec, à Lyon.
S^{te} G^{le} DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 66, rue de la Victoire, Paris.
MM. Worms et C^{ie}, ARMATEURS, 43 et 45, boulevard Haussmann, Paris.

MEMBRES FONDATEURS

BANK PRZEMYSŁOWCÓW W POZNANIU, odział Douai (BANQUE DES INDUSTRIELS DE POZNAN, succursale de Douai), 32, rue Saint-Jacques, Douai (Nord).
BANK SWIAZKU SPÓŁEK ZAROBKOWYCH (BANQUE DE L'UNION DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES de Poznań Pologne), Succursale de Paris, 82, rue Saint-Lazare, Paris.
BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE à VARSOVIE, succursale de Paris, 36, rue de Châteaudun, Paris.
BANQUE FRANCO-POLONAISE, 41, avenue de l'Opéra, Paris.
BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, 7, rue Chauchat, Paris.
BANQUE DES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE, 12, rue de Castiglione, Paris.
BANQUE DES PAYS DU NORD, 23 bis, avenue de l'Opéra, Paris.
SOCIÉTÉ ANONYME DES AUTOMOBILES M. BERLIET, 239, Avenue Berthelot, Lyon.
COMITÉ CENTRAL DES HOUILLÈRES DE FRANCE, 35, rue Saint-Dominique, Paris.
COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS, 42, rue du Louvre, Paris.
COMPAGNIE FRANCO-POLONAISE DES PÉTROLES, 55, rue d'Amsterdam, Paris.
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE NAVIGATION AÉRIENNE, 22, rue des Pyramides Paris.
COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE, 14, rue Bergère, Paris.
COMPTOIR RHÉNAN-DANUBIEN, 1, rue du Faisan à Strasbourg.
CRÉDIT LYONNAIS, 19, boulevard des Italiens, Paris.
M. Arthur GADZINSKI, négociant en plumes brutes, 9, rue Mazagran, Paris.
MM. ST. GRABIANOWSKI et C^{ie}, Ingénieurs-Conseil, Ul. Pocztowa 16, à Katowice (Pologne)
COMTE LADISLAS JEZIEWSKI, Banquier, 9, rue Boudreau, Paris.
LIBRAIRIE HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.
M. Boguslaw HERSE (Grands Magasins de Nouveautés), 150, Marszalkowska, à Varsovie (Pologne).
SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS HOTCHKISS et C^{ie}, fabricant de matériel de guerre, voitures automobiles, etc., 6, route de Gonesse à Saint-Denis et 60 à 66, quai Michelet à Levallois-Perret (Seine).
SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES et ACIÉRIES DE HUTA-BANKOWA, 91, rue Saint-Lazare, Paris.
M. Michel KLEINADEL, Négociant, 46, rue Boursault, Paris.
M. Ladislas KONE, Directeur de la Banque russe du Commerce et de l'Industrie, 11 bis, rue Scribe, Paris.
M. Pierre LAGUIONIE, Directeur des Grands Magasins du *Printemps*, 64, boul. Haussmann, Paris.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION (M. Paul Neveu, directeur de la Succursale), 71, rue de Rennes, Paris.
M. Ladis LEWKOWICZ, Maison L. Ladis, Imperméables « Sidal », 2, faubourg Poissonnière, Paris.
M. de MONPLANET, Président du Groupement des industriels français en Pologne, 5 bis, rue du Cirque, Paris.
M. MOTTI, Directeur de l'Imprimerie de Vaugirard, 152, rue de Vaugirard, Paris.
OMNIUM DES GAZ ET PÉTROLES, 89, boulevard Haussmann, Paris.
MADAME PAQUIN, Présidente d'honneur de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne, 78, rue de l'Université, Paris.
SOCIÉTÉ DES PÉTROLES DE DABROWA, SIÈGE SOCIAL : 34, rue Faidherbe, Lille; SIÈGE ADMINISTRATIF : 9, rue Scribe, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PÉTROLES "PREMIER" (industrie, commerce et transport des huiles minérales, du pétrole et de leurs dérivés), 4, rue de Lisbonne, Paris.
PRINCE PONIATOWSKI, 41, rue Saint-Dominique, Paris.
Établissements POULENC FRÈRES, Produits Chimiques, 92, rue Vieille-du-Temple, Paris.
MM. SCHNEIDER et C^{ie}, Maîtres de Forges, 42, rue d'Anjou, Paris.
M. Joseph SLUBICKI, Brillants et perles fines, 10, rue Edouard-VII, Paris.
SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DES BATIGNOLLES, 11, rue d'Argenson, Paris.
SOCIÉTÉ DES COMPTOIRS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION (Cimex) (ancien Comptoir Industriel et Commercial Franco-Polonais), 52, boulevard Haussmann, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TRANSPORTS GONDRAND FRÈRE, 22, rue de la Douane, Paris.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ENTREPRISES, 56, faubourg Saint-Honoré, Paris.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris.

SOCIÉTÉ ANONYME DES USINES DE FABRICATION DE TUBES ET DES FORGES DE SOSNOWICE, 24, boulevard des Capucines, Paris.

M. Kasimir SOSNOWSKI, Directeur de la Société de Laval, délégué du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France, 85, rue de la Victoire, Paris.

COMPAGNIE FRANÇAISE POUR L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS THOMSON-HOUSTON, 173, boulevard Haussmann, Paris.

TANNERIES DE FRANCE, Fabriques de cuir, Strasbourg-Lingolsheim (Maison de Paris : 21, rue de la Fontaine-au-Roi).

Maurice TILLIER, Directeur Général de la Compagnie Générale Transatlantique, 6, rue Auber, Paris.

L'UNION EUROPÉENNE INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE 16, Boulevard Malesherbes, Paris.

MEMBRES SOCIÉTAIRES

MM. Mieczyslaw AU, Directeur de la Succursale de Paris de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives (Bank Związku Spółek Zarobkowych) de Poznań, Pologne, 82, rue Saint-Lazare, Paris.

le Directeur de la **BANQUE DE L'UNION DE VARSOVIE**, Succursale de Paris, 4, rue Édouard-VII, Paris-9^e.

le Directeur de la **BANQUE NATIONALE FRANÇAISE DU COMMERCE EXTÉRIEUR**, 33, rue La Boétie, Paris.

Charles BLUM (Automobiles industriels Latil), Vice-Président de la Chambre Syndicale de la Motoculture, 8, quai Gallieni, Suresnes (Seine).

L. BOREL, commissionnaire en marchandises, 83, rue Lafayette, Paris.

Salézy BORNSTEIN, Directeur de la Banque pour le Commerce et l'Industrie à Varsovie (Succursale de Paris), 36, rue de Châteaudun, Paris.

DE BROUSSE, Transports Internationaux, Agence Maritime, 55, rue de Lyon, Paris.

L. J. BUHR, Commerce de bois en gros, 21, rue Bartholdi, Colmar.

Camille CHARRIÉ, Professeur à la Sorbonne, Directeur de l'Institut de Chimie Appliquée, 83, rue Denfert-Rochereau, Paris.

le Directeur des Etablissements **CHATELAIN** (Urodonal, Jubol, Globéol, etc...), 2 et 2 bis, rue de Valenciennes, Paris.

Pierre CHEVALIER, Adjoint à l'Administrateur délégué de la Société Française de Matériel Agricole et Industriel à Vierzon (Cher).

Léon CORBLET, Armateur, 25, faubourg Saint-Honoré, Paris.

Th. L. CORBY, Négociant (Fourrures), 17, rue de l'Ancienne-Comédie, Paris.

Adolphe DESMYTTÈRE, tonnellerie, bois, merrains, 136, rue de Douai, Lille.

François DOLEŻAL, Conseiller Commercial à la Légation de Pologne, 12, rue de Marignan, Paris.

DUBOS FRÈRES et C^{ie}, Négociants en vins et spiritueux, 24, quai des Chartrons, à Bordeaux.

DUNOD, Editeur, 92, rue Bonaparte, Paris.

DUPEYRAT, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de l'Association Nationale d'Expansion Economique, 23, avenue de Messine, Paris.

Jean DYBOWSKI, Membre de l'Académie d'Agriculture, professeur à l'Institut National Agronomique, 4, rue de Fontenay, Nogent-sur-Marne (Seine).

L'administrateur-délégué de la filature de laine peignée **ENGEL**, Mulhouse (Haut-Rhin).

Alexandre EPSTEIN, Administrateur de la Banque de l'Union de Varsovie, 4, rue Édouard VII, Paris.

Sigismond ERNST, Industriel, 14, rue du Rocher, Paris.

LOUIS ESTÈVE, Industriel, 40, rue des Mathurins, Paris.

DE FALLOIS, Docteur en Droit, Avocat à la Cour d'Appel, 69, rue de Grenelle, Paris.

Étienne FOUGÈRE, Président de l'Association Industrielle, Commerciale et Agricole de Lyon et de la région, 10, rue des Marronniers, Lyon.

Maurice FRINGS ET C^{ie}, Manufacture Parisienne des Cotons L. V. et M. F. A., 131, rue Saint-Denis, Paris.

Millo FRÖLICH, Ingénieur Chimiste, Fabrique de Couleurs et Produits Chimiques, 35, boulevard de Plombières, à Marseille.

MM. **Henri GANS**, Banquier, 26, rue Laffitte, Paris.
André GIVÉLET, Maison de vins de Champagne de Saint-Marceaux et C^{ie}, 50-54, rue de Sillery, Reims.
Boleslas GODEK, Ingénieur, 31, avenue de Suffren, Paris.
Severin GOLDBERG, Comptoir Franco-Polonais, Bureau d'Études, 10, rue Edouard-VII, Paris.
A. GUILHOU, frère aîné, Négociant-Propriétaire (vins), 61, cours du Médoc, à Bordeaux.
Raoul HA, fils aîné, tanneur, Mer (Loir-et-Cher) (Dépôt à Paris : 10, rue Dieu).
K. HACIA, Directeur-Général de la "Bank Handlowy w Poznaniu Tow. Akc." (Banque [de Commerce à Poznań], 8, Plac Wolności, Poznań.
Charles de HALPERT, Attaché à la Légation de Pologne, 7, rond-point des Champs-Élysées Paris.
Alfred HIRSCH, Vice-Président du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, 122, avenue des Champs-Élysées, Paris.
le Directeur des ÉTABLISSEMENTS HUTCHINSON (Compagnie Nationale du Caoutchouc), 124, avenue des Champs-Élysées et 2, rue Balzac, Paris.
JAPY Frères, Manufacturiers-Constructeurs, à Beaucourt, territoire de Belfort (Maison de Paris : 7, rue du Château-d'Eau).
le Capitaine de Vaisseau Ladislas JERZYKOWICZ, 5, rue Balzac, Paris.
Adrien JONAS, Industriel, 91, rue de Longchamp, Paris.
le Directeur de la Société Anonyme des Transports JONEMANN, 24, rue d'Enghien, Paris.
Roger KAEPPÉLIN, Industriel et Importateur (produits textiles), 8, rue Sadowa, Varsovie.
D. de KERSABIEC, Consul de Pologne, 7, Allées de Chartres, Bordeaux.
Alexandre KOCH, Négociant (textiles), 5, place Napoléon, Varsovie.
Léon KORYTKO, Commission, Exportation, Importation, 45 rue de Trévisé, Paris.
Casimir KORZENIECKI, 9, rue Boudreau, Paris.
C. X. de KOSSECKI, Docteur en Droit, Avocat International, 66, rue Caumartin, Paris.
A. Z. KOWALSKI, Exportateur, 31 bis, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.
Pierre LACOURBAT, teinturier en pelletteries, 6, rue Pascal, Villeurbanne (Rhône).
L. LAMOTHE, Laines, Cuirs et Peaux, à Mazamet (Tarn).
Max LANDAU, importation et exportation d'œufs, 11, rue des Halles, Paris.
Georges LASOCKI, Consul général de Pologne, 43, rue Théophile-Gautier, Paris.
T. LAZARSKI, Chimiste, 83, faubourg Saint-Honoré, Paris.
LEGARON FILS (Parfumerie Gellé frères), 6, avenue de l'Opéra, Paris. (Représentant exclusif pour la Pologne : M. PAUL SIMON, 14, rue Foksal à Varsovie).
Georges LEHOUCQ, Négociant en bois, 37, boulevard de Beaurepaire, Roubaix (Nord).
Docteur Maurice LEPRINCE, Produits Pharmaceutiques spécialisés, 62, rue de la Tour Paris.
Comte LUBIENSKI, Membre de la Délégation Economique Polonaise au Congrès de la Paix, 12, rue de Marignan, Paris.
Wladyslaw MENDELSSOHN, Ingénieur, 9, rue du Boccador, Paris.
Marcel MICHELIN, Industriel (pneus d'automobile), à Clermont-Ferrand.
Lucien MIZGIER, Industriel, fabricant de soieries, 27, rue Royale, Lyon.
Eugène MOTTE, Industriel-Manufacturier, 38, rue des Longues-Haies, Roubaix.
Alexis MUZET, Président du Syndicat Général du Commerce et de l'Industrie, 3, rue des Pyramides, Paris.
Omer NEVEUX, éditeur, Poznań.
Comte Miecislav ORLOWSKI, Attaché à la Légation de Pologne, 22, av. Emile-Deschanel, Paris.
Comte Léopold d'ORSETTI, Docteur en Droit, 29, rue Daru, Paris.
Stanislas PIETRAK, Ingénieur, 156, boulevard Malesherbes, Paris.
le Directeur de la Parfumerie Ed. PINAUD, 18, place Vendôme, Paris.
Roman POZNANSKI, Avocat à la Cour d'Appel de Varsovie, 55, avenue Marceau, Paris.
Edouard QUELLENNEC, Ingénieur, Administrateur de la Société Française et Italienne des Houillères de Dombrowa, 11, rue de Bellechasse, Paris.
LOUIS RENAULT, Constructeur d'Automobiles, 8 et 10, avenue Emile-Zola, Billancourt.
Louis RØDERER (L. Olry RØDERER, petit-fils, successeur), vins de Champagne, 13, boulevard Lundy, Reims.
Henri ROTSTADT, représentant de commerce, 128, boulevard du Montparnasse, Paris.
Arsène ROZÉE, Agent Consulaire de Pologne, 8, rue Empereur Vespasien, Alger.
Le Directeur de la Société des Moteurs S. A. M. C. I., Constructions mécaniques, 48, rue de Londres, Paris.
Edmond SAUVET, Courtier en marchandises, 15, rue du Bouloi, Paris.

ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. ARISTIDE BRIAND, GEORGES CLEMENCEAU, IGNACE PADEREWSKI, RAYMOND POINCARRÉ, le Général WEYCAND, le Comte MAURICE ZAMOYSKI.

COMITÉ D'HONNEUR

MM. PAUL APPELL, de l'Institut, Recteur de l'Université de Paris; le Général ARCHINARD, AUSCHER, Vice-Président du Touring-Club; Louis BARTHOU, de l'Académie Française; Mgr BAUDRILLART, Recteur de l'Institut Catholique, Evêque d'Himéria; ANDRÉ LENAC, Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas; E.-A. BOURDELLE, Sculpteur; JULES CAMBON, Ambassadeur de France; le Général DE CASTELNAU; FERNAND CHAPSAL, Sénateur; CLÉMENTEL, ancien Ministre; le Président du Conseil Municipal de la Ville de Paris; CHARLES CHAUMET, ancien Ministre, Président de la Ligue Maritime Française; FERNAND DAVID, Sénateur, ancien Ministre, Président de l'Office National de Tourisme, ROMAN DMOWSKI; PAUL DOUMER, Ministre des Finances; FRANKLIN-BOUILLON, ancien Ministre; le Général GOURAUD; STANISLAS GRABSKI, ancien Ministre; le Général HALLET; A. KLOBUKOWSKI, Ministre de France; LUCIEN KLOTZ, ancien Ministre; PAUL LABBE, Secrétaire Général de l'Alliance Française; LAFFERRE, ancien Ministre; GEORGES LEYGUES, ancien Président du Conseil; Louis LOUCHEUR, Ministre du Commerce; PIERRE DE MARGERIE, Ambassadeur de France; ALFRED MASCURAUD, Sénateur; LADISLAS MICKIEWICZ; PAUL PAINLEVÉ, ancien Président du Conseil; STANISLAS PATEK, Ministre de Pologne; ERAZM PILTZ, Ministre de Pologne; Prince ANDRÉ PONIATOWSKI; CHARLES RICHET, de l'Institut; Professeur ROGER, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris; ROSNY Aîné; ERNEST ROUME, ancien Gouverneur Général des Colonies; ANDRÉ TARDIEU, ancien Ministre; ALBERT THOMAS, ancien Ministre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. JOSEPH NOULENS, Ambassadeur de France;

Vice-Présidents : MM. MAURICE LEWANDOWSKI; Louis MARIN, Député ALBERT TIRMAN, Conseiller d'Etat.

Secrétaire-Général : M. ANDRÉ MÉNABREA.

Trésorier : M. ALEXANDRE MERLOT, Directeur de *La Pologne*; directeur de la Chambre de Commerce franco-polonaise de Paris.

Membres : MM. AU, Directeur de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives de Poznan; GEORGES BIENAIMÉ, Homme de Lettres; GEORGES BLONDEL, Professeur à l'Ecole des Sciences Politiques et à l'Ecole des Hautes-Etudes Commerciales; BORNSTEIN, Directeur de la Banque du Commerce et de l'Industrie de Varsovie; ÉMILE BOURGEOIS, Membre de l'Institut; PAUL CAZIN, Homme de Lettres; CAMILLE CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne; Comte CORNUDET, Député; Marquis DE DAMPIERRE; FRANÇOIS DOLEZAL, Conseiller Commercial à la Légation de Pologne à Paris; JEAN DYBOWSKI, Professeur à l'Institut National Agronomique; ÉTIENNE FOURNOL, Secrétaire Général du Comité d'Action Parlementaire à l'Étranger; ÉDOUARD GANCHE, Président de la Société Frédéric Chopin; PAUL GAULTIER, Secrétaire Général de l'Union Française, Directeur de la *Revue Bleue* et de la *Revue Scientifique*; HENRI GRAPPIN, Professeur à l'Ecole des Langues Orientales; GEORGE LACOUR-GAYET, Membre de l'Institut; GEORGES LASOCKI, Consul général de Pologne à Paris; MARIUS-ARY LEBLOND, Hommes de Lettres; RENÉ MOULIN; HENRI MOYSET, Homme de Lettres; RENÉ PINON, Homme de Lettres; AUGUSTIN REY; SMOLSKI, Chef du Bureau des Traductions au Ministère des Affaires Étrangères; SOSNOWSKI, Ingénieur, Conseiller du Commerce Extérieur de la France; FORTUNAT STROWSKI, Professeur à la Sorbonne; STANISLAS SZPOTANSKI, Directeur de l'Agence polonaise de Presse; Baron GUSTAVE TAUBE; P.-G. WEST, Chargé de Missions Financières; JOSEPH WIELOWIEYSKI, Ministre de Pologne à Bucarest; CASIMIR WOZNICKI, Secrétaire de Légation; ZYGMUNT ZALESKI, Homme de Lettres.

CORRESPONDANTS

MM. JOACHIM BARTOSZEWICZ, Sénateur; JEAN CZEKANOWSKI, Professeur à l'Université de Lwów; S.KOZICKI, Député; EUGÈNE ROMER, Professeur à la Faculté des Lettres de Lwów; Comte JEAN ZOLTOWSKI; Docteur GAUTHIER; ANTOINE GORSKI; GEORGES KURNATOWSKI, Secrétaire Général de l'Association Polono-Française de Varsovie; JEAN ROZWADOWSKI; THADÉUS DE ROMER, Conseiller de Légation au Ministère des Affaires Étrangères de Pologne.

Banque de l'Union des Sociétés Coopératives

(Bank Związku Spółek Zarobkowych)

Société Anonyme fondée en 1886

Siège Social : POZNAŃ — POLOGNE

15, Place de la Liberté (Plac Wolności)

Capital Social : 600.000.000 Mp. — Réserves : 450.000.000 Mp.

Succursale de Paris

Adresse Télégraphique :

Bezeteseb-Paris

Téléphone :

Gutenberg 77-03

82, rue Saint-Lazare — Paris (IX^e)

EFFECTUE toutes opérations de Banque

OUVRE comptes courants en francs français et en marks polonais

*Service spécial et conditions particulières pour
toutes affaires avec la Pologne.*

La Banque de l'Union des Sociétés Coopératives est l'institution bancaire centrale du groupe le plus important des Banques Coopératives (Banques Populaires) et Sociétés Coopératives établies en Pologne, dont le nombre dépasse 430.

SUCCURSALES

Agences à Poznań

Place de la Liberté
(Plac Wolności) 2-3

Aleje Marcinkowskie-
go 26

Jerzyce, ul. Dąbrow-
skiego 49

Św. Łazarz, ul. Glo-
gowska 100

Gwarna 19

en Pologne

BYDGOSZCZ, Plac Teatralny, 4
GRUDZIĄDZ, Kwidzyńska 11-13
Cracovie, Główny Rynek 18
Katowice, Krakowska 7.
KIELCE, Kolejowa 54
LUBLIN, Krak. Przedmieście 45
Łódź, Piotrkowska 75
Lwów, Jagiellońska 1
PIOTRKÓW, Plac Kościuszki
RADOM, Plac 3 Maja
Sosnowiec, ul. 3 Maja 20.
TORUŃ, Żeglarska 26
Varsovie, Jasna 1
— Jasna 8
WILNO, Mickiewicza 1
ZBĄSZYŃ, Kolejowa 44

Ville libre de Dantzig

Holzmarkt 18

Etranger :

NEW-YORK Agency,
953, Third Avenue

New-York (U. S. A.)

PARIS, 82, rue Saint -
Lazare.

PARIS. — SOC. GÉNÉR. D'IMPR. ET D'ÉDIT., 71, RUE DE RENNES